

1994



DOCUMENT D'ORIENTATION POLITIQUE



AGIR POUR LE QUÉBEC

**DOCUMENT
D'ORIENTATION POLITIQUE**

**26^e Congrès des membres
Mars 1994**

**Les membres de la Commission politique
du Parti libéral du Québec**

Thierry Vandal, président
Jean-Pierre Roy, membre d'office
Pierre Anctil, membre d'office
Claude Béchar
Stéphane Bertrand
Jacques Carrière
Eisenhower Étienne
Marc-André Fabien
Maureen Flynn
Henri-François Gauthrin
Maryse Harvey
Saturnino Iadeluca
Moin Kermani
Andrée Mayrand
Jean-Claude Rivest
François Roberge
André Rousseau
Pierre Saulnier

PROPOSITION-CADRE NO 5

Faisant suite au congrès des membres de mars 1994, il fut adopté:

d'ajouter un nouveau chapitre «Développement régional», incluant les paragraphes suivants :

61. qu'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec :

accentue la décentralisation dans le respect de l'homogénéité des territoires, tout en favorisant l'accessibilité aux services gouvernementaux aux populations régionales et sous-régionales, par l'implantation d'un guichet unique, afin de rapprocher l'État du citoyen;

61.1 développe des mécanismes, afin que l'on reconnaisse une imputabilité aux décideurs régionaux dans la prise de décisions et dans la gestion des budgets consentis aux régions;

61.2 poursuive sa politique de modulation des programmes en fonction des particularités propres à chacune des régions;

61.3 tout en reconnaissant l'importance pour les régions du Québec de privilégier une deuxième et troisième transformations de leurs ressources dans une économie de valeur ajoutée, encourage la recherche et le développement, favorise le décloisonnement des services de développement industriel des ministères concernés, afin que l'on puisse doter les régions d'outils nécessaires au développement de leurs ressources, et en mettant en place des mécanismes qui permettent de développer des unités de 2^e et 3^e transformations greffées au tissu industriel existant;

- 61.4 accentue l'accroissement du volume des activités économiques liées au domaine bio-alimentaire, par un soutien accru à la relève agricole, la consolidation des productions, l'encouragement à la diversification des produits primaires, la transformation et la valorisation des produits bio-alimentaires régionaux, le développement des ressources humaines et de l'entrepreneuriat dans le secteur des produits bio-alimentaires;
- 61.5 intensifie son soutien au développement touristique des régions, sur le plan des infrastructures touristiques et de la mise en marché de produits touristiques distinctifs, en fonction des particularités et du potentiel touristique des régions.

AVANT-PROPOS

Le Québec de 1994 se trouve à un point tournant de son histoire. Dans quelques mois, les Québécoises et les Québécois feront face à une échéance électorale décisive.

Le Parti libéral du Québec, en vue de cet important rendez-vous, a choisi d'offrir à tous les Québécoises et les Québécois des perspectives d'avenir généreuses et des défis ambitieux. Conscient du désir profond de chacun d'entre nous de pouvoir compter sur un emploi stable et de participer à la construction d'un État plus riche, plus ouvert et plus dynamique, le PLQ a poursuivi une réflexion approfondie afin de proposer à tous une vision stimulante et porteuse d'espoir pour le Québec.

Héritière de la tradition plus que centenaire du PLQ en matière de progrès collectif, de respect des droits individuels et de défense des intérêts du Québec dans l'ensemble canadien, la Commission politique du Parti a donc poursuivi une vaste consultation auprès de militants du Parti et de personnes bien informées, actives dans tous les domaines de notre société et représentant tous les secteurs de la population.

C'est ainsi qu'elle a pu rassembler un ensemble de pistes prometteuses et d'idées novatrices susceptibles de permettre à la nouvelle équipe libérale, sous un leadership renouvelé, d'entreprendre une série d'actions visant à façonner un Québec plus compétitif et plus moderne, où la compassion envers les plus démunis demeurera au centre des priorités gouvernementales.

Intitulé à bon droit **AGIR POUR LE QUÉBEC**, le document d'orientation proposé par la Commission politique s'adresse à toutes les Québécoises et à tous les Québécois soucieux de leur avenir et de celui de leurs enfants, à tous ceux qui, comme les nombreuses personnes consultées durant son élaboration, croient nécessaire de «réinventer l'État» et de façonner une économie plus saine sans chambarder pour autant l'espace économique canadien où le Québec trouve les meilleures chances de réussite et d'épanouissement.

À l'heure où tombent les barrières commerciales et où l'on assiste à un vaste mouvement d'intégration économique à l'échelle mondiale, le Québec doit continuer à grandir en s'appuyant sur des liens plus poussés avec les marchés nord-américains. Les Québécois, pour le PLQ, doivent devenir des partenaires et des constructeurs actifs d'une nouvelle Amérique où ils exerceront une influence à la mesure de leur dynamisme et de leur audace.

Un gouvernement issu du Parti libéral du Québec devra aussi actionner de façon concrète, dans une direction soigneusement définie, tous les leviers productifs de l'État, afin de stimuler et de favoriser le développement de l'emploi. Par sa rigueur budgétaire et par des politiques fiscales atténuant le fardeau fiscal de la classe moyenne, il créera les conditions propices à une reprise soutenue.

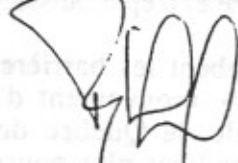
AGIR POUR LE QUÉBEC, c'est l'engagement d'agir pour tous ses citoyens. Le PLQ propose qu'un gouvernement libéral améliore la qualité des services offerts à la population et en rende la prestation plus accessible et plus humaine. C'est en réinventant l'État pour offrir à la population moins d'administration et plus de services, que le gouvernement libéral donnera la mesure de sa créativité et de son efficacité, tout en se montrant frugal et en respectant des objectifs financiers rigoureux.

Pour le PLQ, **AGIR POUR LE QUÉBEC**, c'est aussi agir concrètement pour créer une plus grande harmonie sociale et susciter la solidarité de tous les Québécois vers l'atteinte d'objectifs collectifs stimulants.

AGIR POUR LE QUÉBEC, c'est finalement agir avec réalisme et confiance pour faire du Québec un État fort et ouvert, capable d'affirmer sa vitalité et de faire rayonner sa culture à l'échelle de la planète.

Je remercie les militantes et les militants, et toutes les personnes-ressources qui ont participé à l'élaboration de ce document, ainsi que les membres de la Commission politique, l'équipe du service des Communications et de la recherche et la direction du Parti qui nous ont fourni un appui constant tout au long de cet exercice démocratique. Grâce à leur contribution, le PLQ pourra une fois de plus proposer à ses membres et à toutes les Québécoises et tous les Québécois une vision généreuse et éclairée du Québec de demain, une vision qui tient compte de leurs intérêts et de leurs aspirations profondes.

Bonne lecture!



Thierry Vandal

Sommaire

Introduction	1
Tendances.....	3
Le nouveau projet libéral.....	7
1. Agir pour le développement de l'emploi....	11
1.1 L'avantage PME	15
1.2 Fiscalité	17
1.3 Une main-d'oeuvre qualifiée	21
1.4 Des emplois pour les jeunes.....	25
1.5 Relations de travail	26
1.6 Développement technologique	27
1.7 Environnement.....	29
1.8 Réinventer l'État	32
2. Agir pour nos enfants.....	37
2.1 Pour une école axée sur les enfants.....	38
2.2 Les parents : alliés de la qualité.....	39
2.3 Décrochage scolaire	40
2.4 Réduction de l'impôt des familles	42
3. Agir pour de meilleurs services sociaux et de santé.....	45
3.1 La politique sociale	46
3.2 Les valeurs	47
3.3 Nos objectifs	49
3.4 Des solutions.....	50
3.5 Le secteur de la santé.....	52
3.6 La transparence	54
4. La vision libérale de l'identité québécoise.	55
4.1 Le Québec et le contexte politique canadien	55
4.2 La langue française : au cœur de l'identité québécoise	58
4.3 Le Québec et les peuples autochtones : un avenir commun.....	61
Conclusion : L'heure des choix	63
Propositions-cadres	67

1. Le premier point de l'ordre du jour est la situation économique du pays.

2. Le deuxième point de l'ordre du jour est la situation politique du pays.

3. Le troisième point de l'ordre du jour est la situation sociale du pays.

4. Le quatrième point de l'ordre du jour est la situation culturelle du pays.

5. Le cinquième point de l'ordre du jour est la situation internationale du pays.

6. Le sixième point de l'ordre du jour est la situation militaire du pays.

INTRODUCTION

Les Québécois ont réalisé plusieurs projets collectifs depuis quelques décennies dont le succès est source d'une fierté légitime.

Lors de la Révolution tranquille, lancée par un gouvernement issu du Parti libéral du Québec, le Québec a fait un saut vers la modernité à une vitesse fulgurante. Il s'est donné un ensemble de services publics qui, notamment, rendent l'éducation et la santé accessibles à tous les citoyens. Il se compare depuis lors aux États les plus développés du monde.

Peu après, les Québécois ont investi le terrain de l'économie et des affaires. Ils ont bâti des institutions, comme Hydro-Québec et la Caisse de Dépôts et de Placements qui, depuis, ont favorisé puis symbolisé l'émergence d'un pouvoir économique francophone, nouvelle source de fierté. Avec d'autres, ces institutions ont puissamment contribué à la naissance d'une classe d'entrepreneurs issue de la majorité francophone.

Depuis une dizaine d'années, on s'est réjoui de voir des entreprises québécoises, petites et grandes, maîtriser des technologies de pointe, pénétrer, et faire leur marque sur des marchés étrangers hautement compétitifs, avec ou sans l'aide gouvernementale. Leurs succès nous inspirent une grande fierté.

Sur le plan culturel, des artistes québécois sont couramment vus et entendus depuis quelques années partout dans le monde. C'est encore là une source de fierté bien légitime pour un peuple de sept millions de personnes, à côté du géant américain.

Le rappel de ces motifs de fierté, anciens et actuels, n'occulte certainement pas les difficultés auxquelles sont confrontés les Québécois aujourd'hui. Au contraire, il vise plutôt à illustrer que d'autres générations de Québécois se sont trouvées avant nous, dans des situations qu'ils jugeaient inacceptables pour diverses raisons, qu'ils ont su relever des défis et réaliser les progrès dont on peut aujourd'hui se dire fier. Si la fierté des Québécois d'aujourd'hui est tributaire des obstacles qu'ils ont surmontés hier, la fierté des Québécois dans cinq ou dix ans dépendra de l'atteinte des objectifs que nous nous fixons aujourd'hui.

Dans ce programme politique, le PLQ propose aux Québécois de se donner un nouveau projet de société. Les choix que nous leur soumettons afin d'agir pour le Québec découlent des grandes tendances et de la vision libérale de l'évolution de notre société dans le contexte international et canadien.

Dans ce programme politique, le PLQ propose aux Québécois de se donner un nouveau projet de société. Les choix que nous leur soumettons afin d'agir pour le Québec découlent des grandes tendances et de la vision libérale de l'évolution de notre société dans le contexte international et canadien.

TENDANCES

Plusieurs grands courants affectant le Québec sont apparus ou se sont amplifiés depuis le dernier programme politique publié par le PLQ avant les élections générales de 1989. Il est, par conséquent, utile de les examiner avant de préciser le nouveau projet libéral.

Intégration économique mondiale

Sur le plan du commerce, les cinq dernières années ont été marquées par une accélération de l'intégration économique mondiale : construction de l'Union européenne par la conclusion du traité de Maastricht, croissance accélérée des pays du sud-est asiatique, conclusion de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) et, dernièrement, de l'Uruguay Round du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Des débats fondamentaux ont agité les États concernés. Les uns, dont le Québec, défendaient l'intégration économique au nom des gains de productivité et de richesse découlant d'une nouvelle division internationale du travail. Les autres soulignaient les limites qu'allait imposer les divers traités aux politiques économiques des États souverains signataires.

L'intégration des marchés financiers constitue le deuxième volet de l'intégration mondiale actuelle. Elle résulte surtout de leur déréglementation et de l'évolution fantastique des technologies de l'information. Sur le plan monétaire, la mobilité croissante des capitaux a rendu complexe la tâche des banques centrales qui, depuis les années 1970, utilisent la politique monétaire à des fins de stabilisation conjoncturelle. Aujourd'hui, même une superpuissance comme les États-Unis ne peut modifier ses taux d'intérêts sans tenir compte des impacts de son geste sur sa devise et sur les grandes places financières internationales.

Sur le plan de la protection de l'environnement, le Sommet de la planète Terre, tenu à Rio en 1992, a permis la signature de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et la diversité biologique. La convention de Montréal sur l'utilisation des chlorofluorocarbures en 1987 représente les premiers pas d'une réglementation supranationale en cette matière. Tous conviennent du bien-fondé de cette approche,

puisque la nature est indivisible et que la pollution n'a pas de frontières. À terme, cependant, elle aura pour effet de contraindre les États signataires, où sont établies des industries qui détériorent le patrimoine naturel, à s'ajuster au nouvel ordre mondial régissant la réglementation environnementale.

Ces trois types d'intégration : intégration économique mondiale, intégration des marchés financiers et réglementation supranationale en matière d'environnement, qui ont pleinement touché le Canada et le Québec, ont ceci de commun qu'ils affectent les pouvoirs habituellement associés aux États souverains d'une part, et qu'ils forcent la redéfinition des cadres de l'intervention de l'État dans le développement des économies. Dans ce nouveau contexte, le projet de souveraineté, qui entraîne le démantèlement de l'union économique canadienne, va à contre-courant de notre époque.

Révolution industrielle, récession et endettement des gouvernements

Les pays industrialisés ont traversé une longue récession au cours des dernières années; toutefois, contrairement aux récessions précédentes, celle-ci combinait la fin du précédent cycle de croissance à l'effet de la deuxième révolution industrielle en cours.

Cette deuxième révolution industrielle marque le passage de l'ère industrielle à l'ère de l'information. Les productions traditionnelles standardisées à grand volume, tout comme les industries exploitant les ressources naturelles, se déplacent graduellement vers des pays en voie de développement en raison, notamment, des coûts de production avantageux qu'on y retrouve. Un nouvel ordre économique mondial est en voie d'émergence : les pays industrialisés de longue date, dont le Canada, se spécialisent de plus en plus dans les productions à haute valeur ajoutée, tandis que les autres accaparent les secteurs qui faisaient auparavant la prospérité des premiers.

La révolution en cours à l'échelle internationale recèle quantité d'occasions de développement économique pour une société avancée comme le Québec. Mais elle a toutefois pour effet de laisser pour compte une portion importante de notre population. Une partie de la classe moyenne, celle autrefois employée dans des industries devenues non compétitives, se trouve menacée.

Le clivage se dessine entre les lettrés et les illettrés de la technologie, entre les «branchés» et les «débranchés» de la civilisation des connaissances. Le passage d'une rive à l'autre n'est pas facile. Les connaissances générales et spécialisées, les apprentissages longs et rigoureux requis dans les emplois de haute technologie ne sont accessibles aux travailleurs mis à pied dans les secteurs traditionnels qu'au prix d'un intense effort personnel et collectif.

Face à cette nouvelle donne, les gouvernements assistent les chômeurs à travers leurs programmes de sécurité du revenu et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Mais conjuguée à la croissance structurelle de certaines dépenses comme la santé et à la baisse des revenus fiscaux qui découlent du repli conjoncturel et de politiques fiscales plus ou moins décrochées des réalités actuelles, la restructuration a eu pour effet de faire gonfler le déficit et d'alourdir encore plus le poids de la dette nationale. Au Canada, la dette fédérale a récemment dépassé le cap des 500 milliards \$, alors que l'endettement étranger s'établit à 250 milliards. La dette s'élève à 60 milliards \$ pour le gouvernement du Québec. Ce haut taux d'endettement étranger, le plus élevé des pays du Groupe des Sept, rend le Canada vulnérable et le pousse à mettre en place une politique monétaire axée, dans une large part, sur le soutien du dollar canadien. La marge de manoeuvre fiscale des gouvernements, celle qu'ils pourraient consacrer à répondre aux nouveaux besoins, qu'ils soient d'ordre social, économique ou éducatif, s'en trouve d'autant réduite.

Essor des identités nationales

Dans les pays industrialisés, parallèlement à l'intégration économique, la culture populaire et les modes de vie ont suivi des trajectoires convergentes : cinéma, musique, tenue vestimentaire, pour n'en nommer que quelques-uns, s'inspirent des mêmes tendances. Mais, à l'encontre de ce mouvement, on constate dans plusieurs pays des mouvements d'affirmation des identités nationales, perçues comme autant de points d'ancrage face à une culture supranationale, parfois envahissante. Malheureusement, le monde ne manque pas d'exemples de régions où cohabitent des gens d'ethnie, de religion, de langue

ou de culture différentes qui semblent emportés dans la spirale de l'antagonisme. Le PLQ, qui a toujours défendu la pérennité du fait français en Amérique du Nord, se trouve à l'aise avec ce mouvement d'affirmation. Dans la perspective libérale, l'épanouissement de l'identité des uns peut et doit se faire sans franchir le seuil du dénigrement de l'identité des autres.

LE NOUVEAU PROJET LIBÉRAL

Ces grandes tendances : l'intégration des économies, la deuxième révolution industrielle et le nouveau défi de la distinction culturelle en contexte d'ouverture, se précipitent et appellent immédiatement de notre société qu'elle fasse certains choix. Plus encore, l'émergence des nouvelles réalités sociales et le décalage grandissant entre la fluidité de l'économie et la rigidité de plusieurs des structures et interventions de l'État nous poussent à revoir la pertinence de choix passés. Les décisions que les Québécois prendront dans l'année qui vient établiront l'orientation fondamentale de notre société au moment où l'ordre international se déplace vers un nouvel équilibre.

Les orientations sur lesquelles les Québécois sont appelés à faire des choix auront des conséquences majeures et durables. Celles mises de l'avant par le Parti libéral du Québec invitent la population à se tailler une place de choix au rang des nations, en misant sur une vision de notre société construite autour de quatre grandes priorités.

- ☐ **Le développement de l'emploi - Élément premier de notre richesse collective et objet prioritaire de toute l'action gouvernementale.**
- ☐ **Le développement de nos enfants et de nos jeunes - Afin de bien les préparer à décider et à agir dans l'univers exigeant de demain.**
- ☐ **De meilleurs services sociaux et de santé pour la population - Pour répondre aux attentes des Québécois qui souhaitent maximiser les bienfaits de ces services au meilleur coût possible.**
- ☐ **L'enrichissement de l'identité québécoise - Fondé sur la primauté des libertés individuelles, la richesse et la force de notre diversité culturelle, la volonté d'affirmer positivement notre distinction et la place du Québec dans l'ensemble canadien.**

□ **Au coeur du projet libéral : le développement de l'emploi**

La politique économique d'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec visera d'abord et avant tout le développement de l'emploi et subordonnera toutes les activités de l'État à cet impératif. C'est l'option libérale.

L'ensemble des politiques économiques et des activités gouvernementales seront structurées autour de cet impératif.

Nous voulons réduire d'au moins 5 p. cent le taux de chômage au Québec au cours du prochain mandat.

Cet objectif central - le développement de l'emploi - se traduira en une approche intégrée qui campera les orientations maîtresses de l'État face aux moteurs de la création d'emplois et aux grands facteurs de compétitivité.

À la base, la création d'emplois est entraînée par trois moteurs : la consommation, l'investissement et l'exportation. Par ses politiques économiques, le gouvernement influence fortement le régime de ces moteurs.

L'État a aussi un grand impact sur ce que nous considérons être les grands facteurs de compétitivité et les outils stratégiques des économies modernes :

- le niveau de formation de la main-d'oeuvre;
- le développement technologique;
- la fiscalité;
- les relations de travail;
- l'environnement;
- la qualité des services publics;
- la stabilité politique.

L'impératif de développement de l'emploi se traduit en une série d'orientations maîtresses du PLQ relativement à ces trois forces motrices de l'emploi, aux outils stratégiques et aux facteurs de compétitivité. Par ailleurs, les PME québécoises seront appelées à jouer un rôle capital dans le développement de l'emploi. Nos politiques viseront un soutien cohérent de la PME.

□ **Une société tournée vers ses enfants et ses jeunes**

Le deuxième axe du projet libéral vise l'avènement d'une société québécoise orientée vers le développement de ses enfants, de la naissance à la fin de l'adolescence. Dans cette perspective, le Québec de l'avenir se construit par la préparation des enfants et des jeunes à vivre et à évoluer dans un monde toujours plus complexe, et en leur inculquant des valeurs et des connaissances qui leur permettront de faire du Québec de demain, l'une des sociétés les plus dynamiques et les plus généreuses de la communauté des peuples. Ainsi, nous proposons de revoir le déploiement des ressources consacrées à l'éducation, à la politique familiale et, en particulier, à son volet fiscal, aux services de garde, à la politique de soutien de la natalité et à toute activité susceptible d'influencer l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes. Il s'agit notamment, pour l'État, d'assurer un support actif, cohérent et intégré aux jeunes familles ayant la charge d'enfants, de la prénatalité jusqu'à la fin de l'adolescence.

□ **De meilleurs services sociaux et de santé pour la population**

Le troisième axe propose d'abord une vision généreuse et nouvelle en ce qui a trait aux services sociaux, orientée sur la complémentarité des activités sociales et économiques, la décentralisation des moyens d'actions et la concordance des interventions privées et publiques. Il propose ensuite une approche efficace et réaliste pour assurer qu'une part croissante des argents dévolus au secteur de la santé soit orientée vers des soins pour la population plutôt que vers l'administration des structures du système.

□ **La vision libérale de l'identité québécoise**

Enfin, le quatrième axe de notre projet réaffirme la vision libérale de l'identité québécoise et notre place dans l'ensemble canadien. Sur le plan constitutionnel, le résultat référendaire de 1992 a laissé en plan les revendications traditionnelles du Québec face au régime fédéral canadien, de sorte que l'impasse créée par le rapatriement unilatéral de 1981 demeure. Le Parti libéral du Québec maintient ses objectifs quant à l'évolution du cadre constitutionnel canadien. Toutefois, ce cadre n'est qu'une des dimensions des relations politiques et économiques du Québec avec le reste du Canada et de notre développement commun.

Notre vision de l'évolution du Québec dans son contexte géopolitique prend en compte bien d'autres plans. L'impératif du présent nous amène à centrer nos efforts visant l'évolution du partenariat canadien sur l'amélioration du fonctionnement de l'union économique canadienne, comme outil de développement pour notre société. Dans cette perspective, le Parti libéral du Québec réaffirme son option, le choix de l'ouverture.

Le Parti libéral identifie comme une richesse collective la diversité et l'apport culturel de tous les Québécois et de toutes personnes ayant choisi d'y vivre sans distinction de langue, de culture, d'origine ou de façon de vivre. Par ailleurs, il a toujours reconnu l'apport inestimable de la communauté anglophone à l'essor du Québec. Procédant d'une vision généreuse de l'identité québécoise, le Parti libéral du Québec travaille pour l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en favorisant le maintien d'un large consensus dans la société, fondé sur le respect des libertés individuelles et les aspirations légitimes de chaque Québécois et Québécoise.

1. AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Le Québec émerge lentement d'une récession prolongée. Mais autant cette récession a durement frappé le Québec, autant, selon plusieurs analystes, elle sera suivie d'un cycle de croissance qui pourrait s'étendre au-delà de l'an 2000. Ainsi, dès 1994, leurs prévisions montrent que le Québec connaîtra une hausse rapide de son PIB. Cette croissance sera largement alimentée par la hausse soutenue des exportations vers nos principaux partenaires économiques : l'Ontario, les États-Unis et l'Europe. Comme c'est le cas depuis 1991, nos exportations seront de plus en plus composées de produits transformés. Dans ce contexte, les conditions se trouvent enfin réunies pour remettre le Québec au travail et poursuivre la seconde révolution industrielle. La performance des entreprises et des travailleurs québécois sur les marchés étrangers alimente déjà la croissance. Ce qui manque à l'économie québécoise pour passer rapidement à un rythme supérieur de création d'emploi, c'est la demande de consommation sur son propre marché.

Le moteur de la consommation

Premier moteur du développement de l'emploi, la croissance de la consommation est induite principalement par trois facteurs : le niveau de confiance, fortement influencé par la stabilité politique et les anticipations économiques, le revenu disponible des citoyens et, à long terme, la croissance démographique.

Notre conviction profonde est que l'orientation libérale sur la place du Québec au sein de l'ensemble canadien, inspirée d'une philosophie d'ouverture et de coopération, constitue une assise solide pour bâtir la confiance propice à la reprise de la consommation. Le fléchissement de la confiance des consommateurs lors des années de basse conjoncture que nous venons de traverser était, d'un point de vue économique "normal". Le projet de séparation du Québec, par contre, est susceptible de saper la confiance des consommateurs, même dans une phase de haute conjoncture du cycle économique, comme celle que nous amorçons. De fait, la plupart des économistes conviennent qu'il résulterait directement à faire chuter le Québec dans une nouvelle récession.

L'engagement du Parti libéral du Québec à l'égard de la reprise est donc double : maintenir la confiance et réduire le fardeau fiscal des contribuables pour augmenter directement le pouvoir d'achat des consommateurs. Ainsi, nous rehausserons chez les citoyens à la fois la volonté et la capacité de consommer, ce qui contribuera à une accélération de la relance et du développement de l'emploi. Les baisses du fardeau fiscal envisagées seront financées par le dividende de la croissance et la plus grande productivité de l'appareil public.

Le moteur de l'investissement

L'investissement est un moteur de l'emploi à double titre. Au moment où il se réalise, il engendre une activité souvent intense, en termes de construction, de fabrication et d'utilisation de matières premières. Ensuite, il laisse dans son sillage des emplois permanents basés sur l'activité économique que l'investissement aura rendu possible.

L'investissement intervient lorsqu'il y a opportunité de profit. Toutefois, ces opportunités peuvent exister, mais l'entrepreneur est surtout encouragé à les saisir lorsque le climat d'investissement est bon, soit lorsque les anticipations économiques sont favorables, que la stabilité politique semble assurée et que l'accès au capital est satisfaisant.

Évidemment, le gouvernement a un rôle important à jouer dans le climat d'investissement; de telle sorte que le raisonnement mis de l'avant pour décrire l'impact de la stabilité politique sur la confiance des consommateurs s'applique ici de la même façon. Outre la stabilité politique, celle des relations de travail joue également un grand rôle pour l'investisseur. Nous verrons plus loin la situation du Québec et nos propositions à ce chapitre.

Le gouvernement agit aussi sur les conditions d'accès au capital d'investissement. En ce moment, les taux d'intérêts sont les plus bas que nous ayons connus en trente ans. Tous les gouvernements au Canada peuvent contribuer à maintenir les taux d'intérêts à ce niveau avantageux en évitant de gonfler leurs dépenses. Un gouvernement issu du Parti libéral du Québec fera sa part dans ses politiques budgétaires pour maintenir des conditions non inflationnistes propices à la poursuite des investissements.

Plus directement, le gouvernement libéral agit actuellement sur la reprise des investissements par une série d'initiatives, notamment :

- le fonds de développement technologique;
- Innovatech Montréal et Innovatech Québec;
- les fonds décentralisés de création d'emplois dans chaque région tels que le prévoit le plan de relance;
- la prise en charge au Québec du programme fédéral d'infrastructures.

Ainsi, à l'aide de ces mesures et de celles proposées dans ce document, un gouvernement libéral visera à ramener le taux d'investissement net au-dessus de la barre des 20 p. cent du PIB, ce qui nous permettra de rivaliser avec nos concurrents sur la scène internationale. Au surplus, nous visons à ce qu'une part importante de ces investissements se réalise dans des secteurs ascendants ou technologiquement avancés pour contribuer à l'adaptation structurelle de l'économie québécoise au nouveau contexte économique.

Le moteur de l'exportation

En matière d'exportation, il faut souligner la performance exceptionnelle des entreprises québécoises dans la dernière année. Les livraisons de marchandises du Québec sur les marchés extérieurs ont crû de 23,3 p. cent.

Un gouvernement libéral agira de façon concrète pour soutenir l'essor des exportations québécoises, notamment par la création de la Société d'investissement au commerce international et l'amélioration du programme d'aide à la promotion des exportations. Ces mesures pourront contribuer, notamment, à soutenir l'effort d'adaptation des producteurs agricoles aux nouvelles conditions de marché introduites par la conclusion de la récente ronde du GATT.

Au-delà des mesures de soutien direct, l'ampleur de nos exportations sera conditionnée principalement par le jeu des outils stratégiques et grands facteurs de compétitivité. Notre

succès dépendra ainsi de nos efforts en matière d'innovation, d'éducation et de formation des travailleurs.

Outils stratégiques et facteurs de compétitivité

Pour réussir la transition vers une économie à haute valeur ajoutée dans les meilleurs délais le Québec devra renforcer ses outils les plus stratégiques : la politique de soutien au développement technologique, le système de formation de la main-d'oeuvre et le système d'éducation. Il devra en même temps continuer de veiller aux facteurs de compétitivité de son économie : la fiscalité, la santé des relations de travail, la qualité de l'environnement, la qualité des services publics, sans oublier, au premier chef, la stabilité politique.

Toute l'action de l'État devra dorénavant être fondée sur le développement de l'emploi.

Nous croyons nécessaire que l'État, sans se substituer à l'entreprise que nous tenons pour moteur principal du développement économique, favorise la création d'emplois en mettant en oeuvre des initiatives visant à appuyer, en particulier, le développement de la PME ou la réalisation de projets novateurs telle l'autoroute électronique.

Pour cela, dans le contexte de mondialisation des marchés et d'évolution technologique rapide, il importe de tenir compte de la réalité quotidienne des entreprises.

Les grandes entreprises, qui demeurent parmi les rouages essentiels de l'économie mondiale, ont dû, au cours des dernières décennies, s'adapter à la concurrence mondiale et, notamment à l'émergence de nouveaux pays industrialisés.

Face à une clientèle toujours mieux informée et toujours plus exigeante, ces grandes entreprises ont elles-mêmes entrepris de réinventer leur métier. Elles privilégient l'allègement des structures, la responsabilisation des employés, le travail en équipe et, pour obtenir la production souple et efficace que requièrent leurs marchés, elles confient de plus en plus de travail en sous-traitance.

Appelées à vivre une profonde mutation, les grandes entreprises créent relativement peu d'emplois à l'intérieur même de leurs activités propres.

En revanche, elles offrent aux PME l'occasion de se développer et d'élaborer des produits et des services destinés à combler des créneaux ouverts au sein des marchés domestiques et mondiaux.

1.1 L'avantage PME

Durant les années 1980, au Québec, la grande entreprise a globalement réduit de 25 000 le nombre des emplois qu'elle offrait auparavant. Durant la même période, les PME ont créé 325 000 nouveaux emplois.

Il en sera de même au cours des années qui viennent. Ce sont les PME qui, en grande partie, seront à l'origine des nouveaux emplois au Québec comme ailleurs, et cela, en raison principalement de leur dynamisme, nourri par la sous-traitance des grandes entreprises. Bien que de nouvelles implantations ou que l'expansion de grandes entreprises puissent entraîner des effets moteurs sur certaines grappes industrielles et technologiques, l'action des politiques de soutien de l'État doit être, avant tout, orientée vers le développement de la PME.

C'est grâce à la PME, notamment, que les régions, marquées par les impacts de la restructuration des grandes entreprises, ont pu se développer et maintenir, loin des grands centres urbains, une activité économique dynamique. La PME est donc un outil stratégique sur lequel le gouvernement devra s'appuyer dans le cadre du soutien au développement régional.

Pour appuyer nos PME et en faire l'outil privilégié de notre réussite collective, le PLQ propose un ensemble de mesures qui feront du Québec un modèle économique exceptionnellement efficace dans chacune des régions.

Dans un premier temps, l'État doit contribuer au développement d'un environnement économique propice à la PME québécoise dans chacune des régions. Or, les besoins essentiels des PME se situent surtout au niveau de la qualité des ressources humaines, de l'accès aux transferts technologiques et de la disponibilité du capital. Les sections qui suivent traitent

abondamment des ressources humaines et de l'adaptation technologique, nous n'illustrerons ici que les actions que nous proposons en ce qui a trait à l'accès au capital.

Accès au capital

De plus en plus de nouvelles PME surgissent au Québec dans des secteurs à très haute valeur ajoutée. Souvent, elles sont actives dans des créneaux novateurs, mettant sur le marché des biens qui n'existaient pas auparavant. Autant leur petite taille que le caractère de leur activité fait en sorte que les institutions financières classiques sont mal préparées à répondre à leurs besoins. Ces entreprises prometteuses sont alors victimes d'un manque de capital de démarrage et de croissance qui compromet leur essor. Un gouvernement issu du PLQ entend donc faciliter l'octroi de capital de risque à ces entrepreneurs, par l'intermédiaire de sociétés spécialisées, issues du secteur privé.

Les nouvelles PME sont souvent le fait des initiatives d'anciens cadres de grandes entreprises. Cet «essaimage de l'excellence» génère de nouveaux sous-traitants plus efficaces et innovateurs et contribue à créer des emplois de qualité. Le PLQ incitera donc les grandes entreprises qui procèdent à des restructurations et des licenciements à transformer les primes de départ de l'entreprise et à les combiner avec l'aide publique en place pour permettre à ces nouveaux entrepreneurs d'avoir accès à du capital de démarrage.

Enfin, l'on s'aperçoit maintenant qu'une portion grandissante des nouveaux emplois est le fait de la «micro-entreprise», qui se résume souvent à la situation du travailleur autonome qui offre ses services à contrat et qui embauche de l'aide au besoin. Ces gens représentent les PME dynamiques de demain. Pour favoriser leur essor, le Parti libéral du Québec facilitera la mise sur pied de projets locaux de micro-crédit à leur intention. Il entend aussi venir en appui à des projets similaires conçus pour donner un coup de main à l'émergence des jeunes entrepreneurs, notamment en facilitant et en encourageant les initiatives de parrainage qui jumellent un jeune entrepreneur à un «mentor» d'expérience.

Finalement, dans un monde où les petites entreprises qui réussissent doivent être souples, légères et capables de réagir

promptement aux fluctuations du marché, l'État doit à tout prix éliminer l'ensemble des rigidités et, notamment celle d'une réglementation gouvernementale envahissante. Un gouvernement issu du PLQ poursuivra sur la voie de la déréglementation.

1.2 Fiscalité

Les impôts et taxes prélevés par l'ensemble des paliers de gouvernement atteignent aujourd'hui au Québec près de 40 p. cent du revenu national (source: *Vivre selon nos moyens*, 19 janvier 1993). Et cela, sans compter les impôts dont le fardeau est reporté à plus tard par le biais des déficits et de la dette publique, qui s'accumulent dans une large mesure pour payer des services que nous nous offrons maintenant mais dont la facture devra être assumée par les générations futures. Ainsi, le fardeau fiscal s'est considérablement alourdi au Québec au cours de la dernière décennie, passant de 32,9 p. cent du PIB en 1980, à 37,7 p. cent en 1990. En fait la fiscalité a absorbé la majeure partie de l'augmentation des revenus au cours des années 1980, soit 63,9 p. cent au Québec comparativement à seulement 31,8 p. cent aux États-Unis.

Cette situation est une conséquence directe de la hausse du niveau des dépenses publiques totales de tous les paliers de gouvernement qui représentait, en 1990, près de 51 p. cent du PIB du Québec, ce qui nous situerait, à toutes fins utiles, au sommet des pays du G7. En définitive, malgré les mesures d'économies qui ont été prises annuellement depuis 1986, le niveau des dépenses publiques demeure trop élevé par rapport à la capacité de payer de la société québécoise. Dit autrement, le poids de l'État dans notre économie est trop grand.

La réduction du fardeau fiscal des Québécois passe donc, en premier lieu, par une réduction significative du poids de l'État dans notre économie. Ce constat fait l'unanimité : les gouvernements devront dépenser moins et dépenser mieux.

Partant de ce consensus, le cycle de croissance qui s'amorce nous présente une opportunité unique de réaliser le double objectif d'un redressement graduel mais durable de nos finances publiques, à l'intérieur d'un régime fiscal plus équitable, plus concurrentiel et plus favorable à la croissance. Un gouvernement issu du PLQ s'engage à réaliser ce double

objectif, afin que le dividende du cycle de croissance en cours profite à tous les Québécois, dès maintenant et dans l'avenir.

Soutenir la croissance

Le premier objectif de la politique fiscale, mise de l'avant par un gouvernement issu du PLQ, sera de soutenir la relance. Son action à court terme portera donc sur la stimulation de la consommation et des investissements afin d'assurer, au présent cycle de croissance, un momentum permettant de revenir à un équilibre budgétaire à moyen et long terme plus acceptable, fondé sur l'équilibre du solde du compte courant.

Ainsi, une politique responsable face à la gestion des finances publiques du Québec demeure pour nous fondamentale. C'est elle qui nous a permis de mieux traverser la dernière récession que l'Ontario.

Nous croyons toutefois, à l'amorce d'une période prolongée de développement économique, que les fruits de la croissance doivent profiter à tous les contribuables québécois qui ont su faire preuve d'une grande solidarité envers l'État depuis nombre d'années. Dans ce but, des mesures fiscales profitant directement aux contribuables, et en priorité aux jeunes familles qui travaillent et élèvent des enfants ainsi qu'aux jeunes désireux d'accéder au marché de l'emploi, seront mises de l'avant.

Le financement de ces mesures proviendra du dividende de croissance lié à la relance économique actuellement en cours, de la réduction des coûts de gestion de l'État et de nos efforts pour mettre un terme à l'économie souterraine.

Ainsi, l'ensemble de notre politique fiscale et budgétaire aura pour objectif de faire en sorte que la croissance économique qui s'amorce se traduise par une augmentation du revenu disponible des contribuables et par une diminution des coûts du secteur public dans l'économie. Concrètement, cette volonté signifie une réduction des charges fiscales des individus, combinée à une réduction des dépenses de l'État.

À ces fins, un gouvernement issu du PLQ mettra en branle, lors de son troisième mandat, une importante réforme de la fiscalité québécoise pour moderniser en profondeur notre système

fiscal. Cette réforme est devenue nécessaire, car les fondements d'un système hérité de l'après-guerre ne correspondent plus au paysage économique contemporain où bon nombre des nouveaux emplois sont créés à l'extérieur des entreprises, où la définition du travail se transforme et où la globalisation économique affecte directement la politique fiscale des États.

Il nous faut revoir en profondeur la perception des impôts, le partage de l'assiette fiscale et la cohérence des mesures fiscales adoptées par différents paliers de gouvernement.

Pour le PLQ, cet exercice doit être guidé par quatre grands objectifs :

La fiscalité doit être simplifiée et doit respecter le citoyen. Nous croyons que la complexité de notre système fiscal cause elle-même l'évasion fiscale. Elle impose des tracasseries et des coûts importants pour les contribuables, elle constitue un obstacle à la transparence et mine très sérieusement la confiance des citoyens dans l'État qui la perçoit.

La fiscalité doit s'adapter aux nouvelles réalités économiques afin de préserver son caractère équitable. Il faudra donc revoir les modes de perception et uniformiser les régimes d'exception qui distinguent maintenant les travailleurs autonomes et les salariés. Il faudra se questionner sur la pertinence et l'efficacité de certains abris fiscaux et s'assurer que la charge fiscale est équitablement répartie entre les individus et les générations.

La fiscalité doit être revue pour mettre fin à l'économie souterraine. Devant la détérioration des revenus gouvernementaux, il importe que les formes d'imposition que l'on choisit ne soient pas vulnérables à l'évasion et l'évitement fiscal ni encore qu'elle incite au travail au noir. À ce titre, il conviendra de revoir certaines pratiques de perception et d'harmoniser les taxes à la consommation.

La fiscalité doit contribuer à la compétitivité de nos entreprises et décourager le travail au noir. Le fardeau fiscal des entreprises du Québec doit demeurer systématiquement comparable à celui qui prévaut dans les pays de l'OCDE qui ont fait des choix de société comparables aux nôtres. Par ailleurs, la fiscalité doit inciter la réinsertion en

emploi des inactifs, notamment par des pratiques visant à simplifier, à mieux cibler et à rendre plus généreux les crédits d'impôts destinés aux travailleurs à faible revenu.

Pour une fiscalité d'entreprise compétitive

Avec la fragmentation du marché du travail, caractérisé par l'éclatement d'un grand nombre de grandes entreprises et la croissance du secteur des services spécialisés dominé par les PME et les micro-entreprises, la complexité actuelle de notre régime fiscal devient un frein à la croissance économique.

L'environnement fiscal des entreprises continue d'être l'un des facteurs clés de leur compétitivité. C'est pourquoi, depuis 1985, le gouvernement libéral l'a rendu plus compétitif par rapport à celui des principaux concurrents du Québec.

Un prochain gouvernement libéral instaurera un système de perception unique de la taxe de vente provinciale, des retenues d'impôt et des taxes sur la masse salariale que versent chaque mois les entreprises au gouvernement et à ses agences afin de réduire la paperasserie et le temps consacré à ces gestes routiniers. Ce système unique regroupera les services de perception du ministère du Revenu, de la Régie des rentes, de la Régie de l'assurance-maladie, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission des normes du travail.

Lutter contre l'économie souterraine

L'économie souterraine, dont le travail au noir est une composante importante, prive l'État et ses citoyens de revenus indispensables à l'accomplissement de missions essentielles pour les citoyens. De plus, elle irrite à juste titre tous les contribuables qui assument leur part du financement des services publics. L'État doit donc continuer de faire preuve de fermeté dans sa lutte contre l'économie souterraine.

Pour le PLQ, la mise à jour de l'économie souterraine doit se faire de plusieurs façons. La répression des fraudeurs est une voie nécessaire mais non suffisante pour atteindre l'objectif. Il faut aussi s'interroger sur les causes de l'accroissement de

l'économie souterraine et, le cas échéant, modifier les lois et les règlements qui l'encouragent.

Le gouvernement doit d'abord réduire les barrières aux activités structurées et officielles qui encouragent le travail au noir. C'est ce qu'il a commencé en déréglementant le secteur de la construction résidentielle. Un prochain gouvernement libéral continuera dans cette voie.

1.3 Une main-d'oeuvre qualifiée

Alors que bon nombre de jeunes ont tendance à associer le marché de l'emploi à une série de portes fermées, un second coup d'oeil nous apprend que la croissance de plusieurs entreprises ayant un fort potentiel de développement est souvent freinée par une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Il y aurait au Québec quelque 35 000 à 40 000 postes qui demeurent vacants faute d'un candidat détenant la formation et les compétences nécessaires pour l'occuper.

Ainsi, derrière le drame du chômage élevé, particulièrement chez les jeunes de nos régions, se cache celui d'une économie québécoise qui ne parvient qu'en partie à s'ajuster aux nouveaux défis de l'économie mondiale faute de mécanismes de formation capables de l'alimenter suffisamment en travailleurs qualifiés. La période de croissance économique qui s'annonce verra s'affirmer de plus en plus des entreprises à haute valeur ajoutée oeuvrant sur des marchés extrêmement concurrentiels. La plupart des nouveaux emplois de qualité proviendront de secteurs de l'économie où l'on se doit de recruter des travailleurs avec une solide formation et des compétences techniques de haut calibre.

Les emplois de demain exigeront une formation technique souplée qui combine efficacement enseignement théorique en classe et expérience pratique au sein des entreprises. De par sa nature, cette formation s'insère mal dans la structure rigide de nos systèmes d'enseignement.

La formation professionnelle et la formation continue sont en voie de devenir partout dans le monde des piliers incontournables de toute stratégie économique. Le Québec, à cet égard, malgré les initiatives récentes et la qualité de sa formation technique collégiale, peut tirer des leçons des succès

qu'ont connus et que connaissent encore d'autres nations. La solidité de ces deux futurs piliers repose sur une étroite coopération entre formateurs et employeurs, entre le monde de l'école et celui du travail.

Quant au gouvernement, il se doit de poursuivre la simplification de ses programmes en gardant à l'esprit deux maîtres-mots : flexibilité et rapidité d'adaptation.

Une solide préparation pour la future main-d'oeuvre

Un système de formation professionnelle de qualité se doit de répondre à deux objectifs distincts, en offrant la formation à deux grandes clientèles bien différentes : la formation professionnelle initiale et la formation continue.

Une formation professionnelle initiale de qualité doit être flexible, exigeante au niveau de la formation générale, prévoir des stages formateurs en entreprise et être ouverte aux étudiants adultes. Pour optimiser notre action sur chacun de ces objectifs, il faut en arriver à créer un continuum cohérent, et ainsi réduire les inconvénients propres au morcellement de cette formation entre de multiples institutions, intervenants et ordres d'enseignement. Les portes d'entrée et de sortie doivent être bien indiquées, et déboucher au bon endroit sur le marché du travail.

La voie qui s'ouvre après le secondaire III, pour ceux qui n'entendent pas poursuivre une longue scolarité post-secondaire, deviendrait ainsi le premier pilier de la formation professionnelle.

Une solide formation de base doublée d'un apprentissage pratique pertinent

Les voies d'action que nous proposons reposent sur l'idée que plus de jeunes pourront véritablement réussir leur éducation et leur formation si l'on permet à ces jeunes d'apprendre différemment, et si le système s'adapte à l'évidente diversité des intérêts et des destinations professionnelles des jeunes, comme aux différences dans leur capacité et leur façon d'apprendre et d'acquérir des compétences utiles.

Il reste tout de même une base vitale dont tous doivent bénéficier. Il s'agit des éléments clés de la formation générale que tous les jeunes doivent intégrer s'ils veulent s'outiller pour apprendre à apprendre et continuer ainsi de se perfectionner toute leur vie durant. Ces enseignements fondamentaux touchent la compréhension de l'analyse scientifique et mathématique, la maîtrise de la langue française, l'apprentissage de l'anglais langue seconde, et la familiarisation avec les fondements du travail en équipe et du fonctionnement des organisations. Cette formation générale de base permettra au futur travailleur de s'adapter au changement technologique, ce qui lui profitera sa vie durant.

Apprendre toute sa vie durant

S'il est une certitude quant à la vie professionnelle qui attend la jeune génération, c'est que la découverte de nouveaux enseignements et de nouvelles compétences ne sera plus jamais l'affaire du seul début de la vie.

Celui ou celle qui termine son éducation occupera une dizaine d'emplois sa vie durant. Entre deux emplois ou au cours de son séjour dans l'un d'entre eux, il aura très souvent à réactualiser ses compétences au rythme de l'évolution technologique. Pour y parvenir, les Québécois devront faire appel à un système souple et performant de formation continue. Les résultats dépendront autant de la qualité de la formation initiale que des efforts que tous contribueront à l'amélioration des compétences de nos travailleurs.

Pour la formation continue, il nous faut constater que les entreprises québécoises ne brisent aucun record. Pour la moyenne des cinq dernières années, le Québec parvient à peine à consacrer la moitié de l'investissement moyen par employé en formation continue qui caractérise l'économie américaine, pourtant notre principal partenaire et concurrent. Le travailleur japonais type reçoit 200 heures de formation par année. Son homologue québécois : soixante minutes.

Une enquête récente indique que le manque de personnel qualifié constitue le second plus important obstacle à l'introduction de nouvelles technologies, tout juste après le coût des équipements. De fait, nous possédons maintenant sans contredit deux certitudes au sujet de la formation continue :

1) c'est pour la société et les entreprises un investissement très rentable, et non pas une dépense; 2) Plus on avance dans le temps, plus on peut être certain que le Québec devra faire plus de formation continue et en faire profiter des travailleurs dont la scolarité et la formation initiale sera de plus en plus élevée.

Convaincu depuis déjà un bon moment du caractère prioritaire et stratégique de la formation continue pour l'avenir économique du Québec, le gouvernement issu du Parti libéral du Québec a déjà mis en oeuvre des politiques novatrices dans ce domaine. Une société tripartite, réunissant le gouvernement, les syndicats et les entreprises, fut mise sur pied, des crédits d'impôts généreux furent accordés et le gouvernement fédéral fut pressé de transférer la conception et la gestion des mesures de développement de la main-d'oeuvre vers la nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM).

Un gouvernement issu du PLQ redoublera ses efforts dans ce secteur et travaillera en partenariat avec les entreprises afin de placer le Québec à l'avant-plan dans le monde en ce qui concerne la formation professionnelle et la formation continue de la main-d'oeuvre.

Entente administrative

La formation d'une main-d'oeuvre compétente et l'adaptation à l'emploi de la main-d'oeuvre insuffisamment qualifiée ou déqualifiée constituent un volet important de la stratégie québécoise de création d'emplois.

Le gouvernement libéral est déjà engagé dans des négociations pour conclure une entente avec le gouvernement fédéral afin de regrouper les activités de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre, actuellement gérées par les deux gouvernements. Au terme de ces négociations, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre agira comme maître-d'oeuvre de tous les programmes de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre. Par la création de ce guichet unique, elle rendra l'accès aux programmes plus rapide, plus facile et plus universel. De plus, le regroupement des activités des deux gouvernements permettra de dégager des économies importantes.

Au-delà de cette rationalisation, un gouvernement libéral réunira toutes les activités québécoises de formation professionnelle sous une responsabilité ministérielle unique afin de compléter l'harmonisation des programmes. Ainsi, tous les contenus de formation seront adaptés aux besoins du marché du travail, qu'ils soient dispensés dans un institut spécialisé de formation professionnelle, en milieu de travail ou dans le secteur de la formation continue en milieu scolaire.

1.4 Des emplois pour les jeunes

Le PLQ conçoit l'intégration des jeunes au marché de l'emploi comme une obligation de société que doivent assumer les employeurs, les syndicats et le gouvernement. Un prochain gouvernement libéral agira sur deux plans : il s'efforcera d'augmenter, en partenariat avec l'entreprise, le nombre de stages en milieu de travail et il mettra de l'avant un programme qui facilitera l'obtention d'un premier emploi, assurant ainsi une meilleure transition des jeunes entre le monde de l'éducation et de la formation, et celui du travail.

Des stages...

Dans un premier temps, un prochain gouvernement libéral fera appel à la solidarité des dirigeants d'entreprises afin qu'ils offrent aux étudiants du second cycle du secondaire ainsi que de l'enseignement collégial et universitaire, des stages d'apprentissage pratique liés à leurs études. Tous les secteurs de la formation professionnelle feront, à ces niveaux, l'objet d'une révision en profondeur afin d'en augmenter la cohérence et de la rapprocher des exigences du marché du travail.

Les entreprises qui transigent avec les secteurs public et parapublic, soit parce qu'elles en sont un fournisseur, soit parce qu'elles reçoivent une aide financière directe ou sous forme d'avantage fiscal, seront tout particulièrement visées grâce à la formule de l'obligation contractuelle. Par ailleurs, afin de motiver les institutions d'enseignement à rechercher des stages pour leurs étudiants inscrits dans des programmes de formation professionnelle, un prochain gouvernement libéral ajustera les règles de financement de ces institutions en ce sens. Toujours en étroite collaboration avec les entreprises, des efforts additionnels seront consacrés pour améliorer l'orientation académique et professionnelle de nos jeunes.

...et un premier emploi pour les jeunes

Dans un second temps, un gouvernement libéral incitera les employeurs à offrir une première expérience de travail rémunérée aux finissants des programmes d'éducation et de formation professionnelle, issus du secondaire, du collégial et de l'université. L'incitatif prendra la forme d'une réduction temporaire du coût de la main-d'oeuvre pour l'entreprise : le gouvernement remettra à l'employeur une part importante de l'ensemble des revenus fiscaux de l'État générés par le nouveau travailleur. Les emplois ainsi créés devront durer au moins deux ans et faire appel à la formation des finissants. Ils donneront à plusieurs jeunes cette véritable première chance si importante sur le marché du travail. Ils contribueront aussi à rentabiliser l'imposant investissement qu'a consacré le Québec à son système d'éducation et de formation professionnelle, procurant ainsi des retombées économiques à l'ensemble de la société.

1.5 Relations de travail

La performance du Québec en matière de relations de travail s'est fortement améliorée depuis l'époque où il détenait le championnat canadien du nombre de jours perdus en raison de grèves. Les relations patrons-syndicats apparaissent désormais fondées sur un nouveau partenariat. L'une des manifestations de ce nouvel esprit de solidarité devant les compétiteurs étrangers sont les contrats sociaux que se sont donnés travailleurs et dirigeants de certaines entreprises. Pour les dirigeants, ces contrats prévoient une paix industrielle de plus de trois ans (jusqu'à six ans) ainsi qu'une plus grande mobilité et flexibilité de la main-d'oeuvre. Les syndicats ont maintenant voix au chapitre en participant directement à la gestion de l'entreprise, ce qui assure plus de transparence sur la véritable situation de l'entreprise. Le syndicat est aussi assuré d'un plancher minimum d'emplois tout au long de la convention collective. Enfin, l'entreprise et le syndicat travaillent de concert afin d'assurer une formation continue de la main-d'oeuvre et voient à la création d'un comité conjoint pour mettre en place un programme de qualité totale.

Ce modèle de contrat de travail a été retenu par quelques entreprises au Québec jusqu'à maintenant.

1.6 Développement technologique

L'introduction de nouvelles technologies est le facteur qui influe le plus sur la croissance économique à long terme. Plus le Québec sera prompt à intégrer ces technologies dans ses entreprises, plus il en tirera des bénéfices en termes de croissance et d'emploi. Le défi est de réussir cette intégration plus rapidement que nos principaux concurrents.

Conscient de cet enjeu, le gouvernement libéral a mis en place, depuis 1988, un régime fiscal parmi les plus généreux au monde en matière de soutien à la recherche et au développement. De plus, en 1989, il créait le Fonds de développement technologique, doté d'un budget de 300 millions \$ pour appuyer les efforts de modernisation des PME. Il faut, bien sûr, ajouter à cela deux réalisations récentes : les sociétés Innovatech de Montréal et de Québec. Ces efforts soutenus du gouvernement au cours des dernières années ont porté fruit. La part de notre richesse collective consacrée aux dépenses de R-D est passée de moins de 1,09 p. cent du PIB en 1983 à 1,67 p. cent du PIB en 1991. Les projections qu'il nous est permis de faire à la lumière de ces résultats indiquent que les dépenses totales de R-D au Québec en 1993 devraient atteindre 2 p. cent du PIB (Indicateurs de l'activité scientifique : Compendium 1993, avril 1993). Un tel résultat non seulement témoigne du fait que c'est au Québec où la progression de cet effort est la plus marquée à travers le Canada, mais surtout qu'en moins de dix ans, nous sommes passés du peloton de queue à la bonne moyenne des pays de l'OCDE, en voie de rejoindre des géants, tels que les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Meilleure capitalisation des entreprises de haute technologie

La sous-capitalisation compromet l'avenir des entreprises actives dans les secteurs de haute technologie, un phénomène qui perdure malheureusement au Québec. Or, aujourd'hui, l'essentiel des sociétés d'État à vocation commerciale et

industrielle se trouvent dans le secteur des ressources naturelles, l'État étant relativement absent des secteurs à haute valeur ajoutée qui assureront la croissance de l'emploi au cours des années à venir. Le PLQ ne souhaite pas la mainmise de l'État sur ces secteurs, bien au contraire, mais il croit que l'État peut jouer un important rôle d'appui.

L'État ne devrait pas lui-même participer au capital des entreprises en haute technologie, comme il l'a fait dans le secteur des ressources naturelles. Il devrait plutôt favoriser leur capitalisation en participant — par l'intermédiaire de ses sociétés publiques existantes — au capital des sociétés de portefeuille du secteur privé qui se spécialisent dans l'offre de capital de risque aux entreprises de haute technologie.

Commercialisation de la recherche universitaire

Les chercheurs en sciences et en génie dans les universités québécoises produisent une quantité impressionnante de découvertes. Mais comme les chercheurs ne sont pas nécessairement des entrepreneurs, leurs découvertes et leurs inventions ne sont souvent pas commercialisées. Diverses ressources publiques vouées à la commercialisation de la recherche universitaire existent déjà, mais celles-ci sont éparpillées et auraient avantage à se regrouper pour accroître leur performance d'ensemble. C'est pourquoi un gouvernement libéral mettra de l'avant une initiative de commercialisation des résultats de la recherche universitaire, qui aura accès à du capital de risque et sera intimement liée aux entreprises. Inspirée des modèles allemands et norvégiens, cette société sera un catalyseur des alliances entreprises-universités, intéressant des investisseurs à financer des projets à long terme, tout en améliorant la mise en marché des produits de la recherche.

Vigie technologique au service de la productivité

Plus souvent qu'autrement, l'innovation technologique fait les manchettes quand il s'agit d'une découverte spectaculaire ou de la mise au point d'une innovation «high-tech». Pourtant, l'innovation se résume à tout ce qui améliore un bien de

consommation ou la façon de le produire. C'est un geste à la portée de toutes les entreprises québécoises, petites et grandes. Rien n'empêche nos entreprises de tirer avantage des innovations venues d'ailleurs pour améliorer leur propre compétitivité.

Les moyens de produire des biens à grande valeur ajoutée et à fort rendement commercial existent : ils ont été testés et validés. C'est la technologie appliquée. Intégrer des technologies de production entraîne des risques beaucoup moins grands pour l'entrepreneur.

Malgré l'existence de technologies susceptibles d'améliorer la qualité de leurs produits et d'accroître leur productivité, de nombreuses entreprises québécoises en ignorent l'existence ou comment elles pourraient s'en servir. C'est pourquoi un gouvernement libéral favorisera la réalisation de vigies sur les technologies de productions dans chacune de nos grappes industrielles.

De manière concrète, un gouvernement libéral mandatera les organismes existants de soutien en transfert technologique pour qu'ils rendent aisément accessible et disponible aux PME toute l'information récente et pertinente sur l'évolution des technologies de production. Le gouvernement veillera de plus à se doter d'un réseau de spécialistes de la prospection technologique dans ses délégations commerciales à l'étranger. Les efforts de ces derniers seront complémentaires à ceux des vigies technologiques en facilitant les contacts d'affaires qui demeurent le facteur clé de tout transfert technologique réussi.

1.7 Environnement

La recherche, le développement et l'aide financière à la dépollution et l'atteinte des normes

Au Québec, comme ailleurs, l'imposition de normes de gestion de l'environnement plus rigoureuses a suscité l'apparition de nouvelles technologies. Le secteur industriel des équipements et services en matière de protection de l'environnement est très prometteur. Près de 200 milliards \$ sont consacrés annuellement au marché mondial de la lutte contre la pollution. Au Québec, une récente étude du Centre de recherche

industrielle du Québec (CRIQ) évalue ce marché à près de 1,5 milliard \$. Environ 800 entreprises québécoises travaillent à la protection de l'environnement, principalement au niveau de la lutte contre la pollution de l'eau.

Bien que le Québec ait développé une certaine expertise en ce domaine et que nous soyons avant-gardistes à certains égards, les Japonais, les Européens et les Américains ont déjà pris une bonne longueur d'avance dans la course aux milliards verts.

Comme l'industrie de l'environnement est un des créneaux de développement économique les plus prometteurs de la prochaine décennie, un coup de barre est à donner afin d'assurer au Québec sa part du marché. Il faut rapidement prendre le virage de la prévention et appuyer les efforts de l'industrie en ce sens. Pour y arriver, nous devons d'abord élaborer une véritable stratégie de développement de cette industrie et coordonner l'apport du monde scientifique, des investisseurs et des entrepreneurs dans cette démarche.

Le potentiel de croissance des emplois de cette industrie a mené le gouvernement à privilégier la grappe de l'industrie de la protection de l'environnement. Depuis, une concertation des divers intervenants reliés à l'industrie de l'environnement (fabricants, entreprises de services, centres de recherche, etc.) est amorcée. Toutefois, les difficultés face au financement des projets freinent l'entreprise québécoise. Le gouvernement doit repenser et simplifier la façon dont sont octroyées les subventions et l'aide à cette industrie. Nous devons, d'une part, susciter l'intérêt des investisseurs au potentiel que nous offre cette industrie et, d'autre part, il nous faut créer de nouvelles alliances stratégiques avec des partenaires étrangers dont l'expertise, le financement et le rayonnement nous assureront un meilleur avenir.

Meilleure accessibilité au Fonds de recherche et de développement technologique

Ce fonds de 50 millions \$ a été créé afin d'établir un partenariat entre le gouvernement, les milieux de recherche et l'entreprise privée. Il vise d'abord à soutenir la recherche sur le développement de procédés, de produits, de techniques ou de technologies propres qui contribueront à protéger l'environnement. Son autre objectif est d'encourager

l'émergence d'un secteur industriel de pointe en environnement, en soutenant l'adaptation ou la mise au point de procédés ou de produits nouveaux garantissant la protection de l'environnement.

Actuellement, les projets d'innovation technologique en environnement accrédités par le Fonds de développement doivent rencontrer une série de critères très restrictifs pour se qualifier.

Un gouvernement issu du Parti libéral s'engage à réévaluer les critères d'admissibilité du Fonds de recherche et de développement technologique en environnement, afin de le rendre plus accessible et plus souple et de stimuler la compétitivité des entreprises en environnement.

Incitations à la dépollution

Dans plusieurs secteurs industriels, la dépollution ou le respect des normes environnementales exigent des investissements importants, que ce soit pour l'installation d'appareils de traitement coûteux, le remplacement de procédés de production par des procédés non polluants, ou le développement de nouvelles technologies.

Ces investissements, à l'exception du développement technologique qui pourrait être vendu subséquemment, ne sont pas générateurs de profit à court terme pour l'entreprise. Devant l'absence d'investisseurs prêts à aider l'entreprise qui désire effectuer des investissements en environnement, cette dernière doit puiser à même des fonds autogénérés. Cette situation n'est pas susceptible d'encourager le virage environnemental de l'industrie.

Bien que des nouveaux procédés peuvent augmenter la rentabilité d'une usine, les coûts de l'investissement environnemental viennent souvent gruger la marge de profit.

Dans un tel contexte, il y a lieu d'encourager les investissements en environnement par divers mécanismes.

Un prochain gouvernement libéral entend instaurer un crédit

d'impôt provincial sur les intérêts «d'obligations vertes». Ces obligations seraient émises par des entreprises qui investissent afin de se conformer à des normes environnementales. Cette exemption permettra d'abaisser le coût du financement pour l'entreprise, tout en encourageant la création d'emplois dans l'industrie québécoise de la protection de l'environnement.

Les systèmes de gestion environnementale

La vérification de conformité environnementale devient très populaire pour tous ceux qui gravitent autour des entreprises. L'expérience des dernières années nous informe sur les pratiques des banques qui exigent une vérification environnementale faite par les vérificateurs qu'elles accréditent. Les systèmes de gestion environnementale ont une application beaucoup plus large. Ils évaluent non seulement la protection environnementale, mais également la performance environnementale de l'entreprise. Cette façon de faire gagnerait à être généralisée. Cependant, pour lui assurer toute la crédibilité nécessaire, des exigences particulières devront être définies.

Le prochain gouvernement libéral entend favoriser l'implantation de systèmes de gestion environnementale en accordant un traitement prioritaire aux entreprises qui soumettront un audit environnemental, notamment dans l'attribution des permis et des certificats ou lorsqu'elles font affaires avec le gouvernement. L'audit environnemental ne serait toutefois pas admissible en preuve dans une poursuite intentée par le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) contre un entrepreneur considéré en infraction.

1.8 Réinventer l'État

Le gouvernement doit miser sur des idées neuves et des manières d'agir différentes. Les citoyens s'attendent à ce que le gouvernement s'occupe des priorités d'aujourd'hui et de demain plutôt que de celles d'hier, mais surtout qu'il soit plus efficace, moins dépensier et plus juste.

Les principes qui nous guident sont de :

- rapprocher l'État des citoyens;
- recentrer l'État sur ses missions essentielles;
- développer le rôle catalyseur et accompagnateur du gouvernement pour favoriser la création d'emplois.

Des services publics de qualité

Au-delà d'une réduction des effectifs de la fonction publique, le PLQ veut créer une nouvelle culture organisationnelle au sein des secteurs public et parapublic. Dans ce nouvel environnement, les résultats primeront sur les moyens et la qualité du service aux citoyens primera sur les normes. L'initiative et la créativité du personnel et des cadres seront reconnues.

À cette fin, le PLQ propose de transformer bon nombre de fonctions administratives de l'État en agences. Inspirées de ce qui a été fait en Angleterre, ces agences seront des entités quasi autonomes qui auront pour mission de fournir des services précis à la population dans un environnement concurrentiel. Une fois leurs objectifs et leur budget global fixés par le gouvernement, elles disposeront de la marge de manoeuvre nécessaire pour atteindre les résultats visés par l'État. Celles d'entre elles qui parviendront à atteindre leurs objectifs à l'intérieur de leur enveloppe budgétaire pourront être récompensées. Le rôle du Conseil du trésor sera revu en conséquence. Cette approche ne vise pas, bien entendu, les missions d'éducation, de santé et de services sociaux.

Selon ce modèle d'agence, la responsabilité ministérielle sera maintenue mais ne s'étendrait plus aux menus détails du quotidien. Les ministères ainsi allégés seront responsables de la conception et de l'évaluation des politiques, tandis que les agences exécutives seront responsables de la prestation des services. Chaque agence en contact direct avec la clientèle, devra évaluer son degré de satisfaction comme c'est la pratique dans le secteur privé.

La création de ces agences à partir des ministères et organismes existants pourra se faire de manière graduelle, à l'instar de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne. La société du tourisme du Québec, proposée par le gouvernement libéral, est un exemple de cette approche nouvelle.

Par ailleurs, dans leurs transactions courantes avec les ministères et organismes gouvernementaux, nombre de citoyens peuvent constater des exemples de gaspillage petits ou grands. Le PLQ croit que cette information doit parvenir à l'attention des élus afin d'améliorer l'usage des fonds publics. C'est pourquoi un prochain gouvernement libéral s'assurera que la Commission du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale puisse entendre les suggestions des citoyens concernant les moyens pour améliorer la gestion des fonds publics. Il veillera à ce que les citoyens connaissent le rôle de cette commission et puissent la rejoindre facilement.

Réduction de la taille de la fonction publique

Le gouvernement libéral a déjà commencé à instaurer des mesures visant l'allégement de l'appareil de l'État. Il annonçait récemment une série de fusions de ministères devant générer des économies de l'ordre de 35 millions \$ par année.

La réduction du nombre et de la taille des structures gouvernementales aura pour effet de créer un groupe significatif de fonctionnaires sans tâche, mais qui continueront d'être rémunérés en vertu des conventions collectives actuelles liant l'État à ses employés.

Le PLQ est favorable au maintien de la sécurité d'emploi dans la fonction publique pour protéger les fonctionnaires contre des congédiements pour des motifs arbitraires. C'était d'ailleurs là l'objectif original de la sécurité d'emploi lorsqu'elle fut instituée au début des années 1960. Toutefois, la sécurité d'emploi ne devrait pas avoir pour effet de limiter la capacité de l'État de réallouer ses ressources en fonction des nouveaux besoins comme c'est le cas actuellement.

Ainsi le Parti libéral propose que pendant la période où les fonctionnaires sont en disponibilité, les pratiques de prêt de personnel à l'entreprise privée et à des organismes sans but lucratif soient généralisées. S'ils se voient proposer une tâche qu'ils sont aptes à accomplir, que ce soit dans la fonction publique, parapublique ou dans le secteur privé, le PLQ croit que les fonctionnaires en disponibilité devront faire preuve d'un maximum de flexibilité sur le plan géographique et sur le plan

de la rémunération. Au terme d'une année, et s'ils n'ont pas réussi à se reclasser entre-temps, le PLQ croit que l'État devrait pouvoir se départir des fonctionnaires mis en disponibilité.

Un prochain gouvernement libéral proposera au Syndicat de la fonction publique du Québec et au Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec d'aménager les conventions collectives en fonction de ces nouveaux paramètres.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps involved in the accounting cycle, from identifying the transaction to posting it to the appropriate ledger account. It also discusses the importance of reconciling accounts and preparing financial statements.

The third part of the document discusses the role of internal controls in the accounting process. It explains how internal controls can help to prevent errors and fraud, and how they can be designed to ensure the accuracy and reliability of the financial information.

The fourth part of the document discusses the importance of the auditor's role in the accounting process. It explains how auditors can provide independent verification of the accuracy and reliability of the financial information, and how they can help to identify and prevent fraud.

The fifth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The sixth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The seventh part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The eighth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The ninth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The tenth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The eleventh part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

The twelfth part of the document discusses the importance of the accounting profession in the financial system. It explains how accountants can provide valuable services to their clients, and how they can help to ensure the integrity and reliability of the financial information.

2. AGIR POUR NOS ENFANTS

Parvenus à une époque où le développement économique et social des nations est directement relié aux opportunités de développement de la personne et de la famille, il devient de la responsabilité et de la mission essentielle de l'État de se doter d'une politique intégrée et cohérente du développement de l'enfant, de la naissance à la fin de l'adolescence. Cette cohérence misera sur les complicités qui peuvent et doivent se tisser entre les parents, le monde de l'éducation, tous le intervenants sociaux et l'État, pour garantir à chaque jeune Québécois, et à chaque jeune Québécoise, tout l'appui et toutes les opportunités qu'il lui faut pour développer ses possibilités et réaliser ses ambitions.

Une éducation centrée sur les besoins des enfants et des jeunes

L'éducation est une fonction vitale de notre société. C'est d'abord par l'éducation que l'on donne espoir aux générations montantes et que l'on favorise l'expression de la liberté.

Une éducation de qualité représente donc l'un des plus importants héritages qu'une génération peut laisser à ses enfants. La qualité de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre sont également deux des ingrédients fondamentaux du succès rencontré par les pays qui connaissent aujourd'hui et connaîtront demain la meilleure qualité de vie de la planète.

Le système d'éducation mis en place au cours des années 1960 a permis aux Québécois d'atteindre d'importants objectifs comme société. Jadis réservée à une mince élite, l'éducation est aujourd'hui accessible à tous. Il n'y a jamais eu autant de jeunes aussi scolarisés. L'accès aux études post-secondaires a fait des pas de géant. L'ouverture de l'école aux besoins de formation des adultes est remarquable. Les enseignants sont mieux qualifiés et mieux rémunérés. Ce sont là des réalisations dont on peut être fiers. On les doit, en partie, à l'investissement colossal qu'ont consacré les Québécois à leur système d'éducation depuis trente ans.

Mais au cours des dernières années, une part trop grande des énergies et des ressources du système d'éducation québécois a été accaparée par des questions de gestion, d'administration, de «minutage» de la tâche, en gros par tout l'environnement

bureaucratique de l'éducation. La plupart des Québécois s'entendent aujourd'hui sur le constat que leur système d'éducation ne livre pas à la société un juste retour sur l'investissement colossal qui lui a été consacré. Le Québec compte parmi les pays qui allouent la plus importante part de leur produit intérieur brut à l'éducation. Mais malgré cet effort, les élèves et étudiants ne se classent pas parmi les meilleurs à l'échelle mondiale, particulièrement au niveau secondaire. Le taux de décrochage est tout aussi inacceptable.

Cette situation doit changer. Le Parti libéral du Québec veut replacer la réussite éducative des jeunes au centre des préoccupations du système d'éducation.

2.1 Pour une école axée sur les enfants

C'est au sein des institutions centrées sur les besoins des élèves et dans celles qui assument la responsabilité des résultats scolaires que l'on observe les meilleurs résultats, peu importe qu'il s'agisse d'une institution publique ou privée. C'est pourquoi, le PLQ favorise une école plus autonome, plus souple et plus responsable devant les usagers du système d'éducation.

L'école doit redevenir un milieu de vie à dimension humaine. C'est déjà souvent le cas des écoles primaires où l'enfant évolue dans un milieu chaleureux. Mais dans la plupart des polyvalentes et des institutions collégiales, où même un adulte se sent dérouté, l'enfant ou l'adolescent peut difficilement s'épanouir. Heureusement, un certain nombre d'expériences en cours semblent prometteuses : certaines polyvalentes ont réussi à recréer, à l'intérieur de leurs murs, des écoles de taille plus humaine correspondant aux divers niveaux académiques. Ces initiatives peu coûteuses démontrent que l'on peut améliorer le système sans entreprendre une nouvelle réforme tout azimut. Elles démontrent aussi que ce ne sont pas tant les fonds qui manquent pour améliorer le système, que la latitude et la volonté nécessaires pour utiliser avec créativité les ressources disponibles.

L'État joue un rôle indispensable en matière d'éducation. C'est à lui qu'il appartient de fixer les objectifs à atteindre, d'arrêter les stratégies gagnantes et de soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais le ministère de l'Éducation, au fil des ans, en est arrivé à s'immiscer dans une foule de secteurs qui ne sont pas reliés à son rôle stratégique. Il en a découlé une démobilisation des cadres et des professionnels de l'éducation dont la créativité professionnelle est contrainte par toute la réglementation émanant du Ministère. Les meilleurs établissements publics, axés sur les résultats, sont freinés dans leur recherche du dépassement, tandis que les moins bons, axés sur le processus, invoquent l'atrophie réglementaire pour masquer leur démission.

Il est temps de décentraliser les pouvoirs et les responsabilités. Un gouvernement libéral révisera le rôle du ministère de l'Éducation afin de le recentrer sur le plan stratégique : détermination des objectifs, évaluation des résultats et planification des besoins en équipements et en effectifs. Les établissements d'enseignement se verront ainsi octroyer une plus grande autonomie dans le choix des moyens pour atteindre les objectifs nationaux. Le concours des professionnels de l'éducation sera essentiel.

2.2 Les parents : alliés de la qualité

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Le PLQ veut supporter tout ceux qui prennent à cœur l'éducation de leurs enfants. En s'intéressant à la qualité de l'éducation et en faisant pression sur leur école en faveur d'une amélioration de l'enseignement, les parents travaillent, non seulement au bien de leurs enfants, mais aussi au bien commun.

L'information est l'outil essentiel d'un exercice éclairé du rôle des parents dans l'école. Un maximum d'information sera donc mis à la disposition des parents afin que ces derniers puissent évaluer la qualité de l'enseignement dispensé par l'école et agir sur le système scolaire.

Un prochain gouvernement libéral rendra disponible à tous les parents d'élèves, l'information pertinente sur le fonctionnement de l'école, la progression de leur enfant, les façons par lesquelles les parents peuvent supporter le travail des enseignants, ainsi que sur les possibilités d'emploi qui s'offrent aux étudiants finissants selon leur domaine d'étude.

En outre, le PLQ est convaincu que ce qui est exposé au regard de la population est plus susceptible de faire l'objet d'une action rapide et décisive que ce qui n'est connu que des seuls initiés du système. Le ministère de l'Éducation sera donc chargé de publier, chaque année, des indicateurs comparatifs de la performance de chacun des établissements du réseau scolaire public. Le Conseil supérieur de l'Éducation sera invité à analyser les résultats pour les mettre en perspective avec, par exemple, des indicateurs socio-économiques. Il sera aussi chargé de comparer la performance scolaire des étudiants québécois par rapport à ceux des autres provinces et des principaux pays de l'OCDE.

À la lumière de ces résultats, il apparaîtra des écarts entre la performance des écoles qui ne pourront être expliqués par des facteurs structurels, telle la composition socio-économique de la population d'élèves. L'objectif sera alors de susciter une réaction positive des écoles sous-performantes. Le PLQ veut ainsi favoriser une saine émulation entre les écoles et permettre aux meilleures d'entre elles de se développer en recrutant une clientèle additionnelle attirée par leur réputation d'excellence.

2.3 Décrochage scolaire

Les nouveaux emplois de qualité exigent un niveau de connaissances élevé : entre 12 et 15 années de scolarité. Cette exigence ne risque pas de diminuer à l'avenir. Ainsi, la quasi-totalité des nouveaux emplois apparus entre 1990 et 1993 sont allés à des personnes ayant au minimum un diplôme du secondaire. Or, en 1990, 25 p. cent des jeunes Québécois quittaient définitivement l'école avant d'avoir obtenu le diplôme d'études secondaires, soit l'un des taux les plus élevés des pays industrialisés.

De graves problèmes attendent les adultes qui n'auront pas acquis le minimum de formation nécessaire pour participer à la vie économique. Le décrochage scolaire constitue en effet un terreau fertile pour le chômage et la pauvreté : 54 p. cent des chômeurs actuels possèdent moins de neuf ans de scolarité. Dans l'ensemble du Canada, entre 1990 et 1993, pas moins de 651 000 emplois détenus par des travailleurs sans diplôme du secondaire se sont volatilisés, et dans la presque totalité des

cas, pour de bon. La situation actuelle met en péril notre avenir collectif et elle ne peut persister. Il faut donner un sérieux coup de barre.

L'expérience vécue dans certains États américains pour lutter contre le décrochage scolaire, et surtout les résultats obtenus à ce jour, prouvent hors de tout doute que les fonds investis pour soutenir les étudiants en difficulté d'apprendre s'avèrent être un investissement d'une exceptionnelle productivité pour l'État.

Des gestes importants ont été posés par le gouvernement du Québec depuis deux ans pour contrer le décrochage scolaire. Ainsi, un fonds de 42 millions \$ par année a été institué pour soutenir des projets issus du milieu. Mais ces efforts devront être intensifiés : c'est ici et prioritairement qu'il faudra investir les sommes qui seront dégagées en allégeant la structure administrative du système. Un gouvernement libéral se fixera l'objectif de porter à 85 p. cent, le taux de réussite scolaire des élèves inscrits au secondaire d'ici 1997.

À cette fin, il entend resserrer l'encadrement des élèves au premier cycle du secondaire, de façon à lui conférer une stabilité semblable à celle du primaire. Les groupes-classes seront plus homogènes et les enseignants seront amenés à enseigner plus de cours à un moins grand nombre d'étudiants, ce qui nécessitera une mise à jour de leur formation dans certains cas. Chaque groupe-classe sera placé sous la responsabilité d'un professeur titulaire. Celui-ci assurera un encadrement plus étroit et un suivi plus fréquent des élèves sous sa responsabilité, lui permettant de dépister les décrocheurs potentiels.

Avant de décrocher, l'élève qui éprouve des difficultés d'apprentissage accumule des retards pendant plusieurs semestres. C'est alors qu'il faut l'aider. Il n'y a pas mille façons de surmonter les difficultés : il faut augmenter les heures d'apprentissage. C'est pourquoi un gouvernement libéral étendra le recours aux sessions d'étude après les heures de classe dans toutes les écoles du Québec. Des périodes d'étude et de travaux additionnels seront supervisées par un adulte et encadrées si possible par un enseignant suppléant, un enseignant en disponibilité ou un futur enseignant en cours de formation.

Afin de rehausser la validité de l'enseignement reçu et d'encourager les élèves en difficulté à persévérer, la fin du premier cycle du secondaire, le secondaire III, sera sanctionné par un examen-synthèse national uniforme portant sur les matières de base et donnant lieu à un premier diplôme d'État.

Quant au second cycle, il marquera le début d'une «pluralisation des voies de réussites», en ce sens qu'il orientera certains jeunes vers la voie pré-collégiale et pré-universitaire, alors que d'autres élèves, ayant d'autres intérêts et d'autres compétences, seront dirigés vers la voie de la formation professionnelle.

Par ailleurs, puisqu'il importe de disposer de bons outils diagnostiques afin de mieux évaluer la progression des élèves et dépister les décrocheurs potentiels, un examen synthèse national sera également prévu à la fin de la sixième année du primaire.

2.4 Réduction de l'impôt des familles

Tel qu'il a été indiqué précédemment, un gouvernement libéral diminuera prioritairement le fardeau fiscal de deux catégories de contribuables : les parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants à charge, d'une part, et les adultes qui soutiennent leurs parents âgés, d'autre part.

Services de garde d'enfants

Tout d'abord, afin de reconnaître les responsabilités qu'assument les parents dans notre société, un prochain gouvernement libéral augmentera significativement l'avantage fiscal pour frais de garde d'enfants, qu'il s'agisse des services de garde à la maison, en milieu familial ou en garderie. Cette mesure vise à offrir plus de flexibilité aux jeunes familles dans le choix du mode de garde qui convient le mieux à leurs besoins.

Cette flexibilité sera avantageuse pour les jeunes familles, où souvent les deux conjoints travaillent, ce qui impose aux parents un rythme de vie des plus exigeants entre le travail, les garderies et la maison. La garde à la maison, par exemple, rendue plus attrayante par le soutien fiscal proposé, pourra

s'avérer un choix intéressant pour ces jeunes familles. Elle peut aider les parents, en plus de créer des emplois pour des personnes souvent plus difficilement employables en entreprise.

L'hébergement des parents âgés

Parmi les personnes âgées, la grande majorité logent chez elles ou chez l'un de leurs enfants. Mais elles requièrent de plus en plus d'aide dans leur vie quotidienne à mesure qu'elles vieillissent. Ce sont souvent leurs enfants adultes qui leur viennent en aide, au prix de certains sacrifices, faisant ainsi la preuve d'un sens aigu de la famille. Cette solidarité à l'intérieur des familles et entre les générations est une des valeurs les plus importantes pour l'avenir de notre société.

Le soutien qu'apportent les enfants à l'autonomie et à la qualité de vie de leurs parents âgés doit être reconnu et encouragé par la société. Le gouvernement accorde déjà aux contribuables qui hébergent un parent âgé un avantage fiscal. Un prochain gouvernement libéral rehaussera cet avantage.

3. AGIR POUR DE MEILLEURS SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Le gouvernement du Québec, depuis la Révolution tranquille, a pris à sa charge la responsabilité de services sociaux et de santé. Il a mis en place un important appareil qui a pour but d'assurer la préservation de la santé, la guérison de la maladie, le bien-être des enfants, la sécurité de nos aînés, ainsi que la réduction de la pauvreté et de ses conséquences. Devant les pressions démographiques et l'émergence de nouvelles tendances sociales, beaucoup ont la perception que nos immenses réseaux de santé et de services sociaux sont lents à réagir, qu'ils sont ankylosés par la technocratie, divisés par la compartimentation des tâches et étouffés par les mécanismes de contrôle.

En cette fin de siècle, dans un contexte économique et social en pleine évolution, les Québécois et Québécoises attendent des politiques sociales qu'elles contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accroissement de la prospérité pour l'ensemble de la population. Les usagers des services sociaux espèrent également un système qui tienne compte des nouvelles priorités sociales et qui s'adapte mieux à leur propre réalité. Enfin, devant toutes les rigidités qui deviennent apparentes dans le système, de nombreux Québécois, à la fois à titre de clients et de contribuables, souhaitent plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience dans l'appareil. En définitive, ils souhaitent des services sociaux et de santé plus près des citoyens.

Depuis le début des années 1980, les limites des systèmes mis en oeuvre se manifestent. La société québécoise, comme la plupart des pays industrialisés doit redéfinir son cadre social et économique. Consciente des limites à la capacité de payer des gouvernements, la population revendique malgré tout et à juste titre une continuité du développement social au Québec. Surtout, les Québécois attachent une très grande importance au maintien de la qualité, de l'accessibilité et de l'universalité des soins de santé. Notre système de santé public, nous disent les Québécois, est le plus important élément de la sécurité économique et sociale des individus et des familles.

Devant un tel défi, le Parti libéral du Québec fait le pari de la mobilisation et de la solidarité des citoyens. Le projet qu'il met de l'avant en matière de services sociaux et de santé mise

sur une volonté de changement et veut renouer avec les grands principes qui ont soutenu la modernisation de la société québécoise au cours des trente dernières années, soit la justice sociale, l'équité et la volonté d'innover.

Pour satisfaire aux attentes de la population du Québec et consolider le progrès de notre société, le Parti libéral du Québec propose une vision généreuse et novatrice en ce qui a trait à la prestation des services, devant maximiser les résultats des programmes offerts et assurer l'efficacité des ressources qui y sont consenties. Le nouveau contrat social auquel le Parti libéral convie la population québécoise entend favoriser la complémentarité des politiques sociales et économiques, assurer la complémentarité entre l'intervention privée et l'intervention publique et décentraliser les moyens d'action vers les populations à desservir.

3.1 La politique sociale

Complémentarité du développement économique et social

Le développement économique repose sur la qualité de notre société et le développement social sur une croissance économique vigoureuse. Lorsque l'on parle de la compétitivité de l'économie québécoise, les coûts de la dépendance sociale doivent forcément entrer en ligne de compte, comme charge directe ou indirecte sur les profits des entreprises ou sur les revenus des particuliers. En fait, les problématiques du développement social et du développement économique se rejoignent et nécessitent une approche intégrée, globale et complémentaire.

Un réseau efficace, polyvalent et plus humain

Les instruments de la politique sociale reposent sur l'État-providence. Or, le cadre strict du système public de services ne répond plus aux exigences de l'heure. Le renouvellement de l'approche actuelle à l'égard des services sociaux exige la contribution de nouveaux partenaires. Afin de rejoindre les clientèles les plus touchées, d'offrir les bons services aux bons endroits et au bon moment, le réseau public doit créer des alliances avec le secteur privé, les milieux communautaires, la famille et le bénéficiaire. Pour ce faire, l'État doit reconnaître et encourager les initiatives de ses partenaires.

De la centralisation à la décentralisation

Les exemples de mobilisation locale qui ont débouché sur des résultats concrets ne se comptent plus. Cette solidarité requiert cependant que le leadership local dispose des outils, ressources, et marge de manoeuvre nécessaires pour assumer ses rôles et responsabilités. La logique veut que l'on accorde aux instances les plus près de la population les outils requis pour rendre adéquatement ces services.

Ainsi, des efforts doivent être investis pour réduire à sa plus simple expression les normes qui constituent autant de barrières aux initiatives des communautés locales.

Il nous faut miser sur l'effet de levier d'une mobilisation générale pour revitaliser notre politique sociale.

3.2 Les valeurs

Cette mobilisation repose sur les aspirations et les valeurs de notre société. Ces valeurs sont en quelque sorte le cadre de référence qui assure la cohérence de nos actions et de nos décisions. Voici les valeurs que privilégiera un gouvernement issu du Parti libéral du Québec.

Justice sociale et équité

Notre objectif des années soixante, d'une société plus égalitaire et plus juste, où la pauvreté et les inégalités seraient amoindries, est toujours d'actualité. Notre politique sociale doit réaffirmer cet objectif comme étant central. Toutefois, il faut le resituer dans le contexte social et économique actuel et cibler la redistribution de notre richesse collective en priorité vers les clientèles qui en ont le plus besoin.

Fierté et dignité

Aux prises avec la pauvreté, coupée du monde du travail et de la société, une part importante de nos concitoyens connaît la

dépendance. Or, leur fierté et leur dignité reposent sur leur capacité de se prendre en charge, de se rendre utile et de s'épanouir. Un logement décent, un travail rémunérateur, la réussite scolaire et professionnelle et l'engagement social en constituent les éléments fondamentaux.

Le partenariat et la solidarité

Le développement communautaire et coopératif a de profondes racines au Québec. Le travail soutenu des bénévoles, des organismes sociaux et économiques, des instances religieuses et syndicales à l'amélioration de notre société fait partie de sa culture. À leur manière et de la bonne façon, ces organisations ont entrepris de relever les défis actuels. Modernisation de l'économie, formation continue, soutien aux victimes de violence, aux enfants abusés, aux familles dans le besoin, sont indispensables au réseau de la santé et des services sociaux. Aucun projet collectif ne sera rassembleur et mobilisateur sans leur apport. Ces réseaux constituent le meilleur outil de changement de notre système public de services sociaux.

La responsabilisation

Notre projet social mise sur la responsabilisation des individus. Chaque personne est partie d'un contrat moral qui le lie à la société. Ce contrat lui confère des droits auxquels correspondent également des devoirs envers elle-même et l'ensemble de la société. Si l'État doit assumer son rôle, il n'en demeure pas moins que la réussite de notre projet social passe en premier lieu par l'implication et la responsabilisation des individus.

La famille : cellule de base de la société

Si la famille traditionnelle est aujourd'hui en mutation, le rôle éducatif, affectif et social des parents demeure entier vis-à-vis leurs enfants. Souvent mise au banc des accusés et ce, sans être responsable des nombreuses modifications qu'elle a dû subir et avec lesquelles elle doit composer, la famille mérite toute notre attention et notre appui. Comme unité fondamentale de la vie en société, elle constitue la clé de notre avenir. En cette année internationale de la famille, le Québec et le monde entier doivent agir pour la famille.

3.3 Nos objectifs

Ces valeurs devront dorénavant animer nos décisions, nos politiques sociales. Des objectifs clairement identifiés leur donnent tout leur sens :

La mobilisation : l'urgence de créer un climat de collaboration
Les choix qui devront être faits en vue d'une révision en profondeur de nos politiques sociales nécessiteront un véritable engagement social des élus, de l'appareil gouvernemental et de tous et chacun. Se dire et se sentir solidaire, voilà le message commun à véhiculer au sein de la société québécoise. Cela veut dire que nos solutions reposent sur le partenariat et la concertation.

Briser la dépendance pour favoriser la participation

Les outils dont nous disposons doivent susciter la participation active des citoyens et favoriser l'autonomie.

La juste redistribution

La précarité de certains groupes et le contexte économique commandent une remise en question de certains programmes. Les politiques d'hier doivent s'inscrire à l'intérieur des nouveaux paramètres de la lutte à la pauvreté. Ainsi, pour aplanir les inégalités, une nouvelle approche centrée sur les besoins des clientèles les plus touchées, sera à l'ordre du jour de notre projet social.

La décentralisation

Partout les régions réclament plus d'emprise sur les choix qui assureront leur avenir. De nombreuses initiatives au niveau local et régional garantiront leur développement économique et assureront leur qualité de vie. En effet, les citoyens sont plus en mesure de définir eux-mêmes leurs besoins et de répondre à leurs aspirations.

Une approche préventive

L'épanouissement personnel et l'engagement envers la société sont directement liés à la transmission de valeurs par la famille et l'éducation. Première unité de vie, le milieu familial procure à l'individu un lieu d'attachement, de rencontre, d'apprentissage et de développement. Grâce à ce maillon essentiel d'une part et à de nouveaux efforts dans la formation, on pourra mettre en oeuvre des politiques sociales préventives pour notre jeunesse.

3.4 Des solutions

La création d'emplois

La création d'emplois est l'une des solutions durables aux problèmes sociaux et à la pauvreté. Dans cette perspective, une offensive pour améliorer la formation, le perfectionnement de la main-d'oeuvre et les mesures de réinsertion à l'emploi est ici nécessaire. De plus, elle devra s'accompagner de nouveaux moyens plus efficaces et plus musclés pour améliorer le revenu de travail des bas salariés. Rendre plus attrayant le travail que le recours aux programmes de sécurité du revenu, c'est ce qu'un gouvernement libéral entend réaliser pour éviter la dépendance et favoriser la justice sociale et l'équité.

À ce titre, le programme Apport qui offre aux parents à faibles revenus une aide financière mérite certains ajustements.

Ainsi, afin de permettre une stabilité de revenu et faciliter le retour à l'emploi, les versements de la prestation de la sécurité du revenu seront maintenus, mais de façon dégressive pendant les premiers mois suivant l'insertion en emploi et le carnet de réclamations des avantages sociaux (soins médicaux et autres) sera étendu sur une période pouvant atteindre un an. Les familles monoparentales se verront, en outre, assurer, en priorité, l'octroi de places en garderie afin qu'elles puissent bénéficier du remboursement des frais de garde.

Enfin, dans le cadre du programme de réduction d'impôt pour les familles à faibles revenus, il serait souhaitable d'octroyer les crédits d'impôts sous forme de remise mensuelle, afin de mieux adapter le programme aux besoins.

L'entreprise mise à contribution

Après le gouvernement, les entreprises disposent des plus importantes ressources matérielles et humaines susceptibles de jouer un rôle dans l'amélioration de nos politiques sociales. Elles sont aussi celles qui en retirent le plus de bénéfices tangibles. À cet égard, la performance économique des entreprises ne peut, au nom de la compétitivité, ignorer les coûts sociaux engendrés par les mises à pied, les postes de travail temporaire et précaire ou tous les réaménagements qui affectent la main-d'oeuvre.

Ainsi, il importe que dorénavant les entreprises participent plus étroitement à la vie de la communauté, de nos écoles, de nos cégeps et de nos universités.

Elles doivent aussi mieux tenir compte dans leur fonctionnement des nouvelles réalités découlant des transformations du mode de vie des Québécoises et Québécois.

Le gouvernement libéral introduira, à cet effet, une plus grande souplesse dans ses lois et règlements afin de ne pas faire obstacle aux contrats de travail innovateurs. De plus, il consentirait à offrir certains crédits pour encourager le mouvement vers de nouvelles formes d'organisation du travail. Déjà, le gouvernement libéral a innové en introduisant des crédits pour les entreprises qui mettent sur pied des programmes d'intéressement des employés à l'actionnariat dans l'entreprise. Lors d'un nouveau mandat, il étendra ces crédits aux entreprises qui négocient des ententes prévoyant le partage du temps de travail, dans la mesure où ces projets permettent de conserver des emplois et qu'ils soient assortis de programmes de formation continue. Un gouvernement libéral, dans un pareil cas, prendra à sa charge le remboursement d'une partie de la réduction salariale attribuable à la diminution du temps de travail. Une autre portion proviendra des crédits d'impôt à la formation, une troisième de l'employeur et une dernière portion sera à la charge des travailleurs. Ainsi, tous auront mis l'épaule à la roue pour assurer le succès de l'entreprise et préserver des emplois.

Aide à la famille

L'invitation à la mobilisation et à la responsabilisation s'adresse à chaque individu et doit le rejoindre à l'intérieur du milieu dans

lequel il évolue. La famille constitue sans l'ombre d'un doute, le noyau de base sur lequel toute politique sociale doit s'appuyer. Sans elle, la prévention perd son meilleur allié, puisque c'est à ce niveau que se forment les premiers apprentissages et la transmission des valeurs. Il nous faut redonner à la famille la place qui lui revient au sein de la société : la première. Les mesures fiscales concernant la famille énoncées précédemment visent cet objectif.

3.5 Le secteur de la santé

Le PLQ, qui a été à l'origine de notre système de santé, réaffirme aujourd'hui son attachement aux principes d'accessibilité et d'universalité qui en constituent les fondements. Ces principes font de notre système l'un des plus enviés du monde. Le Parti libéral du Québec s'engage à bâtir sur ces acquis.

Bien sûr, l'État québécois est confronté, comme la plupart des pays du monde, à une dette publique et à des déficits budgétaires très lourds. On ne peut, cependant, tenir pour seul responsable de cette dette accumulée un système de santé où plusieurs intervenants ont multiplié les efforts et les sacrifices pour maintenir la meilleure qualité possible de soins.

La vérité, c'est que la part de la richesse collective québécoise consacrée à la santé est demeurée relativement stable en pourcentage du produit intérieur brut. Cette tendance est similaire à celle observée dans la plupart des nations industrialisées au cours des dernières décennies.

Ainsi, il est excessif aujourd'hui d'affirmer qu'il existe une crise majeure dans le financement du secteur de la santé.

Le véritable enjeu, et le défi que nous choisissons de relever, c'est celui de faire plus pour la population avec les sommes consacrées par l'ensemble des Québécois au secteur de la santé.

Nous croyons fermement qu'une part plus importante des budgets dévolus à la santé devra dorénavant être orientée davantage vers des soins à la population plutôt que dans les

structures administratives du système.

L'orientation générale d'un prochain gouvernement libéral sera donc de protéger les services à la population et de réduire les coûts de l'administration du système.

Conformément à cette orientation-maîtresse, nous proposons de procéder avec tous les intervenants à une réorganisation du travail dans le secteur de la santé et des services sociaux. Celle-ci devra s'inspirer de normes plus souples, d'une dévolution de pouvoirs vers les établissements, et de la privatisation de certains services aux établissements. Il en résultera un système public de santé moins centralisé et plus flexible, où l'initiative, la créativité et le professionnalisme de tous les intervenants seront libérés des contraintes technocratiques.

Deuxièmement, le PLQ veut instaurer une saine émulation entre l'ensemble des établissements de santé au Québec. Ainsi, un gouvernement libéral révisera le mandat des Régies régionales de manière à ce qu'elles tendent, non plus vers l'encadrement rigide d'un système devenu lourd et complexe, mais vers un rôle d'acheteur de services socio-sanitaires auprès des établissements de santé, au nom de la population qu'elles desservent. Des liens de nature contractuelle avec les établissements se substitueront ainsi à l'approche actuelle de contrôle rigide.

Cette saine émulation encouragera les hôpitaux, cliniques et laboratoires à accroître tant la productivité que la qualité de leurs services, à développer des secteurs d'excellence, à établir des liens privilégiés avec d'autres établissements de santé, cliniques et fournisseurs privés (tests et services de laboratoire, par exemple). Elle favorisera aussi la multiplication de partenariats entre hôpitaux pour la mise en commun de certains services ou spécialités.

Les liens entre les Régies régionales et les établissements de santé, désormais de nature contractuelle, signifieront plus de souplesse, plus de responsabilités et plus de pouvoirs pour les intervenants locaux.

La population aura ainsi accès aux services les plus efficaces, c'est-à-dire offrant la meilleure disponibilité et la plus grande qualité, au meilleur coût.

Il n'y aura pas de nouveau ticket modérateur, ni de désassurance des services.

En parallèle à cette politique, le PLQ propose de simplifier les structures présentes dans le réseau, en favorisant le regroupement des établissements de santé, notamment autour des hôpitaux universitaires.

Enfin, il propose de revoir la gestion de l'ensemble des soins de première ligne et de longue durée, en mettant l'accent sur les soins à domicile, les chirurgies d'un jour et en redonnant aux hôpitaux leur véritable mission, celle d'offrir des soins de courte durée à la fine pointe de la médecine.

3.6 La transparence

Un gouvernement libéral veut rendre plus visibles les coûts inhérents au système de santé. Il fera en sorte que tous les citoyens soient bien informés de la part de leur contribution fiscale que représentent ces services.

Cette information pourra prendre la forme d'un rapport annuel personnalisé des soins de santé reçus par une personne ou une famille.

Nous croyons que cette plus grande transparence permettra à la population de s'intéresser davantage à l'évolution de notre système de santé et qu'elle contribuera à renforcer la solidarité sociale qui est à la base même de ce système.

4. LA VISION LIBÉRALE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

4.1 Le Québec et le contexte politique canadien

Le Québec est la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord. C'est aussi le berceau et le point d'ancrage de la francophonie sur ce continent, ce qui confère historiquement au gouvernement du Québec une responsabilité particulière : celle de préserver et d'enrichir la contribution unique de la société québécoise aux sociétés francophones présentes ailleurs au pays et dans le monde.

De 1981 à 1992, le Québec fut engagé dans une vaste et complexe opération visant à négocier avec ses partenaires canadiens une réforme constitutionnelle. Celle-ci devait permettre de répondre à un certain nombre des revendications historiques du Québec quant au fonctionnement des institutions fédérales et au partage des compétences législatives. L'Accord du lac Meech devait permettre au Québec d'obtenir les cinq conditions minimales qui lui permettraient d'apposer sa signature au bas de la Constitution canadienne de 1982. Il fut impossible d'obtenir à l'intérieur des délais prévus la ratification de cet accord par toutes les provinces canadiennes, condition nécessaire à sa promulgation. Néanmoins, des ententes administratives entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa sont venues concrétiser certains gains du Québec en matière d'immigration. Bien que pareilles ententes n'aient pas été constitutionnalisées, il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent substantiellement à un meilleur arrimage des politiques d'immigration avec notre spécificité culturelle et linguistique.

À la suite de l'échec de l'Accord du lac Meech, le gouvernement libéral est revenu à la charge et a tenté à nouveau d'obtenir la satisfaction de ses revendications historiques dans le cadre d'une négociation globale. Le résultat de cette négociation, l'entente de Charlottetown, fut rejeté par le Québec comme par le reste du Canada lors du référendum d'octobre 1992.

Le premier constat à tirer de ces événements récents, c'est que

certaines problèmes concrets qui minent l'efficacité de la fédération demeurent. Depuis plus de 30 ans, les divers gouvernements qui se sont succédés à Québec ont pressé leurs interlocuteurs fédéraux et leurs partenaires canadiens d'agir sur un certain nombre de préoccupations visant à améliorer le fonctionnement du fédéralisme canadien. Si certaines de ces revendications ont fait l'objet de solutions administratives acceptables, plusieurs n'ont pas trouvé réponse malgré des efforts importants et soutenus.

Pour le PLQ, ces revendications n'ont rien perdu de leur pertinence. Dès lors, il n'est pas de l'intention du PLQ de les abandonner. Elles ont en commun une volonté d'obtenir une plus grande autonomie pour le Québec, fondée sur le principe de subsidiarité, selon lequel sont confiées au gouvernement fédéral les seules juridictions pour lesquelles il est le mieux qualifié pour livrer des services de manière efficace, et sur l'affirmation du caractère distinct de la société québécoise.

Ainsi, nous sommes fermement convaincus que le fédéralisme sera plus à même de rendre service à l'ensemble des Canadiens s'il permet à ses parties constituantes une plus grande flexibilité. C'est d'ailleurs la force de tout système fédéral de permettre certaines expériences innovatrices à cet égard. Plus encore, nous croyons qu'un système fédéral est d'autant plus efficace qu'il peut confier la gestion des services gouvernementaux au palier de gouvernement le plus près des citoyens et ainsi le plus apte à rendre ces services en tenant compte des besoins propres de chaque région. Enfin, nous continuons de penser que la stabilité politique du Canada sera mieux servie dès lors que le pacte national reconnaîtra la place qui revient au Québec en lui permettant de prendre en charge certaines institutions sur lesquelles se fondent sa spécificité économique, sociale et culturelle.

Le second constat des événements constitutionnels récents est qu'une négociation globale n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'améliorer la fédération canadienne et de satisfaire les revendications québécoises. Non seulement pareille approche est-elle lourde et complexe, elle est surtout propice à générer la méfiance des Canadiens, inquiets de voir se retrouver dans la loi fondamentale du pays des solutions qui n'ont pas d'abord fait la preuve de leur efficacité dans les faits et dans le temps.

Plus encore, le PLQ prend acte d'une réalité évidente. Les conditions politiques ne se trouvent pas actuellement réunies, à

l'échelle canadienne, pour réussir une négociation globale visant à réintégrer le Québec dans la constitution à des termes qui lui seraient acceptables. Ces conditions sont encore moins propices à la réussite de négociations de la complexité et de l'ampleur que nécessiterait la sécession du Québec.

Les enjeux concrets auxquels sont confrontés les Québécois aujourd'hui, notamment celui du développement de l'emploi, sont suffisamment importants pour que le gouvernement du Québec y consacre toutes ses énergies, reportant ainsi la recherche d'une solution globale à l'enjeu constitutionnel pour le jour où les conditions seront plus propices à un règlement prioritaire.

C'est l'impératif de l'emploi qui détermine ici encore l'orientation libérale en matière de relations fédérales-provinciales. Notre priorité sera l'amélioration du fonctionnement de l'union économique canadienne de façon à en tirer les pleins bénéfices.

Entre-temps, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec continuera de défendre de manière vigoureuse et énergique les intérêts du Québec. Il s'attachera aussi à régler les dossiers susceptibles d'améliorer l'efficacité du régime fédéral et à rapatrier les centres de décisions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Il s'inspirera en cela des revendications traditionnelles du Québec dont il s'est toujours fait le rigoureux défenseur.

Sur le plan du partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement, un gouvernement libéral négociera avec le fédéral des ententes administratives dans les champs de juridiction où la population pourrait être mieux servie par le gouvernement du Québec. Il sera guidé non par la recherche du symbole mais par une analyse rigoureuse des avantages et des coûts découlant d'une prise en charge de services actuellement dispensés par le fédéral.

À cet égard, un gouvernement libéral juge prioritaire un règlement des dossiers des ententes administratives touchant à la formation et au développement de la main-d'oeuvre, à l'environnement ainsi que dans le domaine culturel, celles touchant à la réglementation en matière de télécommunications.

En matière de commerce interprovincial, le PLQ croit à l'avènement d'un libre-échange étendu à l'intérieur du Canada. Il s'engage donc à conclure avec ses partenaires canadiens une entente globale prévoyant l'élimination d'une large partie des entraves à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur de l'espace économique canadien. Par extension, il endosse également les accords de libre-échange qui repoussent nos frontières économiques à l'échelle continentale.

À l'ère de la consolidation et de la mondialisation, nous croyons qu'il y a tout intérêt à préserver et améliorer l'union économique canadienne.

4.2 La langue française: au coeur de l'identité québécoise

Le PLQ se réjouit de la progression des indicateurs de la connaissance et de l'usage du français dans l'ensemble de la population et, en particulier, au sein des communautés anglophone et allophone. La connaissance du français par tous les Québécois est une condition essentielle à leur participation pleine et entière à toutes les sphères d'activités de notre société.

En 1992, le gouvernement libéral a rectifié ce qu'il considérait être un excès parmi l'éventail des mesures de protection et de promotion du français, soit l'interdiction faite aux commerçants d'utiliser l'anglais dans l'affichage sur les lieux mêmes de leur commerce. En agissant de la sorte, il voulait mettre fin au message d'exclusion que cette disposition de la Charte envoyait à la communauté anglophone. Par ailleurs, dans le cadre du même débat, le gouvernement libéral a maintenu l'obligation faite aux enfants d'immigrants de fréquenter l'école française, puisqu'elle constitue la base même de sa politique d'intégration des immigrants.

Aujourd'hui, le PLQ estime que la législation linguistique a atteint un juste équilibre. C'est pourquoi un gouvernement libéral n'apportera pas d'autres modifications à la Charte de la langue française au cours d'un prochain mandat.

Par contre, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec incitera les organismes existants à poursuivre les efforts de

francisation des entreprises. De plus, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec s'engage à mettre en place toutes les mesures utiles pour améliorer l'apprentissage et la connaissance du français dès les premières années scolaires. Source de fierté pour tous les Québécois et Québécoises, l'épanouissement et le développement du français demeurent au cœur de notre volonté d'affirmer le caractère distinct du Québec.

Les Québécois d'expression anglaise, partie intégrante de notre société

Tout comme le Parti libéral du Québec estime ne pas devoir apporter de modifications additionnelles à la Charte de la langue française, il entend poursuivre sa philosophie d'ouverture à l'égard des Québécois anglophones. Cette philosophie est fondée sur notre conviction que la diversité linguistique et culturelle du Québec est une force et une richesse qui profite à l'ensemble des citoyens.

Si tous les Québécois conviennent que le français se doit d'être et de demeurer leur langue commune, le Parti libéral du Québec conçoit que des efforts accrus s'imposent afin de rendre nos concitoyens d'expression anglaise à ce point bienvenus, à l'aise et confiants dans l'avenir du Québec qu'ils pourront poursuivre avec assurance leur contribution à la société québécoise. Ce message d'espoir est tout particulièrement destiné aux jeunes de la communauté anglophone, pour qui l'accès à l'emploi sera déterminant.

À ce titre, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dernières années. La maîtrise du français par les anglophones est en hausse constante. De nouveaux liens se tissent par ailleurs dans nos milieux de travail, dans notre vie culturelle et dans les mouvements associatifs. De plus en plus, la compréhension mutuelle s'installe. Nous constatons de plus en plus que pour la population, la question linguistique n'est plus l'objet d'un "jeu à somme nulle", où les soi-disant "gains" d'un groupe sont inévitablement perçus comme un "recul" pour l'autre. Le PLQ veut offrir à tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle, l'opportunité de contribuer à bâtir un avenir meilleur pour notre société.

Enfin, le Parti libéral du Québec réitère le droit à des services de santé et des services sociaux dans leur langue, de même que le droit de décider de l'évolution de leurs institutions historiques, pour les anglophones du Québec.

Une richesse pour le Québec

Dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, rendu public en 1990, le gouvernement libéral réaffirmait les principes et les orientations visant l'intégration des communautés culturelles. Le Québec est, parmi les sociétés modernes, une des plus accueillantes face à la diversité ethnoculturelle dont la richesse profite à l'ensemble de la société québécoise.

Au cours des dernières décennies, l'immigration au Québec s'est considérablement diversifiée et provient souvent de régions dont les systèmes de valeurs culturelles, sociales, juridiques ou religieuses, sont plus éloignés qu'autrefois de ceux qui ont cours dans notre société. Tout en demeurant ouverts, les Québécois s'interrogent cependant, à bon droit, sur l'aménagement qu'il convient de faire à la diversité dans le cadre de nos lois et de nos institutions, afin qu'elle continue à être une caractéristique enrichissante et positive pour la société québécoise.

Pour le PLQ, les valeurs fondamentales, inscrites dans nos institutions, incluant notamment les libertés publiques, la règle de droit, la primauté du français, l'égalité des citoyens et en conséquence celle des hommes et des femmes, sont des valeurs auxquelles s'engage à adhérer, sous la forme d'un contrat moral, toute personne désirant s'intégrer à sa nouvelle société : l'intégration à une société démocratique fait une place à la différence au sein d'un cadre commun auquel adhère tout citoyen. C'est dans ce cadre des valeurs fondamentales de la société québécoise et de la philosophie libérale qu'il faut situer l'ensemble des moyens visant à aménager la diversité interculturelle pour qu'elle soit au service de toute la collectivité.

La culture et les valeurs fondamentales de la société québécoise sont d'abord un legs de l'histoire. Et l'histoire du Québec exprime la volonté répétée de maintenir et de développer une société distincte en Amérique du Nord. Cette continuité doit

inspirer notre action. Il y a donc une histoire à assumer. La connaître et la faire sienne sont des signes d'intégration. C'est une histoire qui continue à s'écrire, et chaque génération de Québécois, nés ici ou venus d'ailleurs, peut à son tour influencer sur elle. Notre culture commune n'est donc pas un ensemble figé, défini une fois pour toutes. L'ouverture à la différence fait partie du système que nous offrons fièrement en partage.

La présence sur notre sol d'un demi-million de Québécois nés à l'étranger constitue pour le PLQ un apport précieux, non seulement du point de vue économique et démographique, mais aussi du point de vue culturel. Grâce à une volonté d'intégration soutenue, tant chez les immigrants eux-mêmes qu'au sein de la société d'accueil, l'époque où l'État appuyait l'épanouissement d'une culture québécoise «pure laine» d'une main et la préservation des cultures d'origine des immigrants de l'autre, est maintenant révolue. L'heure est désormais à l'échange interculturel et à l'épanouissement d'une culture québécoise enrichie par l'apport de toutes les communautés culturelles, actuelles et futures.

4.3 Le Québec et les peuples autochtones : un avenir commun

Les Québécois et les peuples autochtones partagent une histoire et une géographie. Nous avons nécessairement un avenir commun.

Pour bâtir une société à la fois pluraliste et solidaire, le Québec doit établir un nouveau contrat politique avec les communautés autochtones, basé sur les trois grands principes de la réconciliation, la médiation et du développement économique.

Pour le PLQ, la réconciliation passe par la reconnaissance des valeurs communes à chacune des communautés, comme la liberté, l'égalité, la justice, le respect des personnes et de l'environnement. Une réconciliation de cette nature sera la meilleure garantie d'harmonie future entre les peuples autochtones et le Québec.

Le nouveau contrat politique avec les Autochtones doit déboucher sur l'autonomie de leurs communautés. Celle-ci

pourra être réalisée à la suite de l'élaboration d'un nouveau cadre de relations entre les représentants autochtones et ceux du gouvernement du Québec.

À toutes fins pratiques, le PLQ croit nécessaire d'établir un mode de règlement des litiges qui peuvent naître de l'application des ententes entre le Québec et les peuples autochtones et, plus généralement, de la cohabitation entre les communautés autochtones et les autres Québécois. Puisque le recours aux tribunaux s'avère insatisfaisant et qu'il avive les antagonismes plutôt que de les atténuer, la sphère politique doit devenir le lieu privilégié de règlements de différends. C'est pourquoi un prochain gouvernement libéral proposera aux communautés autochtones la création d'une instance de médiation bipartite, comprenant un nombre égal de membres autochtones et de membres non autochtones. Sans se substituer aux tribunaux, cette commission mixte sur les communautés autochtones agira comme médiateur entre les parties et contribuera à créer un nouveau climat de confiance.

L'autonomie des communautés autochtones sera effective lorsque les conditions de leur développement économique seront réunies. Ces conditions reposent sur l'accès à une base territoriale et aux ressources primaires. Les communautés autochtones pourront alors créer des entreprises, soutenues à cette fin par le transfert de ressources technologiques et le développement des services et des échanges commerciaux.

Sur le plan fiscal, les principes généraux du système fiscal autochtone devront être revus pour les rendre compatibles avec ceux du système fédéral et québécois, au niveau des coûts, de la taxation et des transferts. Il sera essentiel qu'une collaboration soit instaurée entre les trois niveaux de gouvernement pour planifier des programmes à frais partagés et des formules de partage de l'assiette fiscale. À titre d'exemple, sur le plan énergétique, un gouvernement libéral demandera à Hydro-Québec de vendre directement son électricité aux communautés autochtones, plutôt qu'aux particuliers, évitant ainsi les problèmes de perception qui se produisent à l'occasion.

CONCLUSION : L'HEURE DES CHOIX

Le Parti libéral du Québec propose de consacrer les cinq prochaines années à inscrire notre société dans cette deuxième révolution industrielle fondée sur l'explosion des technologies de l'information, et de bâtir de nouvelles solidarités autour de nos valeurs communes.

Au coeur de la vision et des choix libéraux, on retrouve la volonté du PLQ de bâtir sur une relance durable de l'emploi. Nous proposons aux Québécois de laisser de côté les querelles de drapeaux et de bâtir nos solidarités autour du développement de l'emploi, de l'avenir de nos enfants et de l'effort collectif qui nous permettra d'assurer la maîtrise de notre avenir économique.

La révolution technologique et la mondialisation des marchés posent à la société québécoise le plus grand défi économique qu'elle ait eu à affronter depuis des décennies : la prospérité des nations repose sur la qualité et la valeur ajoutée que peuvent apporter les travailleurs québécois dans le contexte de l'économie mondiale.

L'enjeu de ce nouvel ordre économique, c'est d'appriivoiser le changement. Au Québec, nous avons su relever le défi de notre modernisation économique accélérée au cours des années 1960 et nous avons admirablement réussi. Nous avons réussi grâce à notre volonté de nous transformer pour faire face à de nouvelles réalités. Nous avons réussi, surtout, grâce à un large consensus social et un grand esprit de solidarité.

Notre défi principal cette fois c'est le développement de l'emploi. Nous devons faire face à la concurrence tant des pays riches que des pays nouvellement industrialisés. Notre destinée se résume ainsi à être meilleurs, être mieux organisés, plus efficaces, plus productifs et, en somme, plus habiles que nos partenaires commerciaux. Pour l'emporter, il nous faut miser sur nos forces, sur les créneaux où nous excellons et nous lancer à la conquête des marchés partout sur la planète.

Plus rien ne sera jamais pareil. La société de l'information est bel et bien arrivée ici comme ailleurs dans le monde. Elle offre aux Québécois, comme à tous les pays occidentaux, d'énormes

opportunités d'enrichissement et de développement. Mais elle transforme sur son passage les règles du jeu du commerce, du travail et de la gestion de l'État.

Le Québec doit relever ce colossal défi. Et il doit le faire au bénéfice de toute la collectivité, en ne laissant personne derrière, en poursuivant les objectifs d'équité et de justice sociale qui lui ont toujours fait honneur.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec doit se réinventer, miser sur des idées neuves et des manières d'agir différentes. C'est une condition essentielle de notre prospérité future. Nous croyons que les citoyens attendent de leur gouvernement qu'il définisse ses priorités afin d'être plus juste, plus équitable envers les citoyens.

Le gouvernement, nous le croyons également, doit mettre en place des conditions pour assurer la croissance de l'économie et de l'emploi, et assurer à tous l'égalité des chances.

Par ailleurs, l'investissement le plus crucial et le plus prometteur que la collectivité québécoise puisse faire dans son avenir, c'est celui de l'éducation et de la formation continue de ses citoyens, à commencer par les plus jeunes.

Ainsi, il nous faut jeter un regard neuf sur notre système d'éducation et nous demander s'il est capable de répondre à l'appel du siècle prochain, l'appel de la nouvelle société de l'information.

Il faut jeter aussi un regard neuf sur la nouvelle réalité des familles et ajuster nos actions pour mieux soutenir le développement de nos enfants.

C'est sur la réussite au sens large qu'il nous faut insister. La réussite des jeunes, mais aussi celle de nos écoles et de notre système d'éducation en entier.

Enfin, nous proposons à nos concitoyens de bâtir de nouvelles solidarités fondées sur la responsabilisation de tous, l'enrichissement de notre identité et la diversité.

Pleinement conscients des enjeux qui se dessinent à l'horizon de notre avenir collectif, déterminés à prendre partie pour les

solutions qui répondent aux impératifs d'aujourd'hui et de demain, les libéraux du Québec proposent aux Québécois de faire le choix de l'emploi et de la solidarité. Face aux choix fondamentaux qui nous interpellent, le Parti libéral du Québec entend ouvrir le Québec aux opportunités nouvelles et s'engage à léguer à nos enfants l'héritage d'espoir auquel ils aspirent. Au-delà des choix et des priorités qu'il soumet aux Québécois et aux Québécoises, au-delà de son analyse des enjeux et de l'illustration de ses projets, le PLQ invite d'abord et avant tout la population à faire sienne sa volonté d'**AGIR POUR LE QUÉBEC**.

PROPOSITIONS-CADRES

PROPOSITIONS-CADRE

LE NOUVEAU PROJET LIBÉRAL

ATTENDU que les dernières années ont vu se précipiter l'intégration économique mondiale, la convergence des marchés financiers et le développement d'une réglementation supranationale, notamment en matière d'environnement;

ATTENDU que l'émergence de l'ère de l'information conditionne le développement de l'emploi, la nature de la production et la dynamique des marchés;

ATTENDU que l'action de l'État dans l'économie et la société doit plus que jamais contribuer au développement de l'emploi et à l'autonomie des individus, et qu'il importe de replacer l'action de l'État au diapason des nouvelles réalités sociales et familiales;

ATTENDU que les choix qui se présentent aux Québécois, à l'heure où l'ordre international se déplace vers un nouvel équilibre, auront des conséquences majeures et durables sur notre avenir individuel et collectif;

IL EST PROPOSÉ :

Que le Parti libéral du Québec mette en oeuvre de nouvelles orientations politiques fondées sur quatre priorités :

1. **Le développement de l'emploi.** Élément premier de notre richesse collective et objet prioritaire de toute l'action gouvernementale;
2. **Le développement de nos enfants et de nos jeunes,** pour les préparer à décider et à agir dans l'univers exigeant de demain;
3. **De meilleurs services sociaux et de santé pour la population,** pour répondre aux attentes des Québécois qui souhaitent maximiser les bienfaits de ces services, au meilleur coût possible.
4. **L'enrichissement de l'identité québécoise,** et la volonté d'affirmer positivement notre distinction et la place du Québec dans l'ensemble canadien.

1. AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Les objectifs qui nous guident

ATTENDU que l'emploi est source de dignité et contribue à la réalisation des aspirations légitimes des individus et des familles;

ATTENDU que l'emploi est à l'origine de notre richesse collective;

ATTENDU que le développement de l'emploi est l'objectif prioritaire du gouvernement libéral;

IL EST PROPOSÉ :

Qu'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec:

5. Subordonne l'ensemble de son action à son objectif central de développement de l'emploi;
6. Réduise d'au moins 5 p. cent le taux de chômage au Québec d'ici la fin de son prochain mandat;
7. Porte à plus de 20 p. cent la proportion de sa richesse collective (PIB) affectée à l'investissement d'ici la fin de son prochain mandat;

La stratégie libérale pour l'emploi

8. Réduise le fardeau fiscal des consommateurs en leur faisant profiter directement du dividende de la croissance économique et de la plus grande productivité de l'appareil public;
9. Soutienne l'essor des exportations québécoises, notamment par l'amélioration de l'aide à la promotion des exportations;
10. Facilite l'accès au capital de risque pour nos PME, en participant par l'intermédiaire de ses sociétés d'État au capital existantes des sociétés de portefeuille du secteur privé qui se spécialisent dans l'offre de capital de risque;
11. Appuie nos PME afin d'en faire l'outil stratégique de notre développement collectif;
12. Encourage et appuie la mise sur pied de projets locaux de micro-crédit destinés aux très petites entreprises et aux travailleurs autonomes;
13. Poursuivre sur la voie de la déréglementation et vise à moderniser la réglementation à l'égard des entreprises, afin de la rendre plus flexible plus simple, plus cohérente et mieux adaptée aux réalités de l'économie, tout en visant à ce que cette réglementation décourage le travail au noir et l'économie souterraine;
14. Réalise par une réduction significative du poids de l'État dans notre économie, le double objectif d'un redressement graduel mais durable de nos finances publiques et d'une réduction du fardeau fiscal des contribuables;
15. Procède à une révision en profondeur de la fiscalité touchant au partage de l'assiette fiscale, au mode de perception et à la cohérence des mesures fiscales dont les principaux objectifs seront la simplification, l'équité, la compétitivité du système fiscal et la lutte contre l'évasion fiscale.

16. Réduise significativement les barrières aux activités structurées et officielles qui encouragent le travail au noir;
17. Travaille, en partenariat avec l'entreprise, à placer le Québec à l'avant-plan dans le monde en ce qui concerne la formation professionnelle et la formation continue de la main-d'oeuvre;
18. Simplifie, regroupe et harmonise les programmes de formation et de développement de la main-d'oeuvre destinés à toutes les catégories de travailleurs, de façon à les adapter aux besoins contemporains du marché du travail;
19. Incite les entreprises et les institutions d'enseignement à offrir aux étudiants du second cycle de secondaire, ainsi que de l'enseignement collégial et universitaire, des stages d'apprentissage pratique liés à leurs études, notamment par l'obligation contractuelle et l'ajustement des règles de financement des institutions d'enseignement;
20. Incite les employeurs à offrir une première expérience de travail aux finissants des programmes d'enseignement et de formation professionnelle par l'entremise d'une réduction temporaire du coût de la main-d'oeuvre, en remettant à l'employeur une part importante de l'argent des revenus fiscaux de l'État générés par le nouveau travailleur. Les emplois ainsi créés devront couvrir plus de deux ans et faire appel à la formation du jeune travailleur;
21. Apporte à sa législation les modifications qui s'imposent pour favoriser l'émergence de contrats de travail participatifs où patrons et syndicats coopèrent plus étroitement à la réalisation des objectifs de stabilité d'emploi, de formation, de qualité totale et d'organisation du travail;
22. Mette de l'avant une initiative de commercialisation des résultats de la recherche universitaire intimement liée aux entreprises;
23. Mandate les organismes existants de soutien en transfert technologique pour qu'ils rendent aisément accessible et

disponible aux PME toute l'information récente et pertinente sur l'évolution des nouvelles technologies de production;

24. Rende plus accessible aux PME le volet environnemental du Fonds de développement technologique, et instaure un crédit d'impôt provincial sur les revenus d'intérêt à l'égard «d'obligations vertes», i.e. des obligations émises par des entreprises afin de réaliser des investissements pour se conformer aux normes environnementales du Québec;
25. Favorise l'implantation de systèmes de gestion environnementale, en accordant un traitement prioritaire aux entreprises qui soumettront un audit environnemental, notamment dans l'attribution des permis ou certificats ou lorsqu'elles font affaire avec le gouvernement;
26. Procède à une réinvention de l'État fondée sur les principes suivants :
 - rapprocher l'État des citoyens;
 - recentrer l'État sur ses priorités actuelles;
 - développer le rôle catalyseur et accompagnateur du gouvernement;
27. Transfère progressivement plusieurs de ses activités à l'exception de celles liées aux missions d'éducation, de santé et de services sociaux, à des agences qui disposeraient d'une plus grande flexibilité administrative et opérationnelle pour atteindre les objectifs d'efficacité, de coût et de qualité des services;
28. Fasse en sorte qu'il soit plus facile aux citoyens de faire parvenir aux élus et à l'Assemblée nationale leurs suggestions afin d'améliorer l'usage des fonds publics et l'efficacité de l'État;
29. Propose aux syndicats de la fonction publique d'aménager les conventions collectives afin que la sécurité d'emploi cesse de s'appliquer aux employés mis en disponibilité qui n'auraient pas, au terme d'une année, mis à profit les outils à leur disposition pour se relocaliser ailleurs dans la fonction publique ou dans le secteur privé;

Il est donc évident que la fonction de la langue est de servir à la communication et que la langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

La langue est un système de signes qui permet de transmettre des informations. Elle est constituée d'un ensemble de signes qui sont combinés pour former des phrases et des textes.

2. AGIR POUR NOS ENFANTS

ATTENDU que nous sommes parvenus à une époque où le développement économique et social est directement relié aux opportunités de développement de la personne et de la famille;

ATTENDU que l'éducation est une fonction vitale de notre société, et que notre réussite collective en éducation et en formation déterminera plus que jamais l'évolution de notre qualité de vie et les opportunités de tous les jeunes Québécois et Québécoises de développer leurs possibilités et réaliser leurs ambitions;

ATTENDU que la quasi-totalité des nouveaux emplois qui sont apparus depuis 1990 sont allés à des personnes ayant au minimum un diplôme d'étude secondaire et que 54 p. cent des chômeurs actuels possède moins de neuf ans de scolarité;

ATTENDU que notre système d'éducation démontre des signes grandissants de rigidité, alors même que les nouvelles exigences économiques et la nature transformée de l'emploi militent pour beaucoup plus de flexibilité, autant dans l'acte d'apprendre et d'enseigner que dans l'organisation des responsabilités dans nos réseaux scolaires;

ATTENDU que les réalités familiales du Québec moderne sont différentes de celles qui existaient il y a à peine plus d'une génération;

IL EST PROPOSÉ :

Qu'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec:

30. Se dote d'une politique intégrée et cohérente de l'enfance, de la naissance à la fin de l'adolescence;
31. Remplace plus que jamais la finalité de l'école et du système d'éducation sur le développement et l'épanouissement de l'enfant;
32. Resserre l'encadrement des élèves au premier cycle du secondaire et améliore les outils d'évaluation académique afin de permettre un dépistage précoce des décrocheurs potentiels et qu'il étende le recours aux sessions d'étude supervisées après les heures de classe;

33. Instaure deux examens synthèses nationaux : un premier à la fin du cours primaire (6^e année) qui aura pour objectif de s'assurer d'une solide formation de base et de dépister les décrocheurs potentiels et un second, qui donnera lieu à un premier diplôme d'État après le premier cycle du secondaire (Sec. III) qui portera sur les matières de base;
34. Mette en oeuvre une importante décentralisation des pouvoirs de décision et des responsabilités vers les commissions scolaires, les écoles et les communautés locales; recentre le rôle du ministère de l'Éducation sur le plan stratégique : détermination des objectifs et des finalités, évaluation et diffusion des résultats, et planification des besoins en équipements et en immobilisations;
35. S'assure que les parents disposent de tout l'appui dont ils ont besoin pour être des véritables alliés dans la réussite de leurs enfants, et informe les parents sur la mission et la performance des écoles;
36. Favorise une saine émulation entre les écoles et permette aux meilleures d'entre elles de se développer en recrutant une clientèle additionnelle attirée par leur réputation d'excellence;
37. S'assure de comparer la performance des écoles et des élèves Québécois à celle de nos principaux partenaires;
38. Diminue, de manière prioritaire, le fardeau fiscal des familles en augmentant de façon significative l'avantage fiscal pour frais de garde d'enfant, qu'il s'agisse des services de garde à la maison, en entreprise, en milieu familial ou en garderie;
39. Hausse l'avantage fiscal déjà accordé aux citoyens qui hébergent un parent âgé;

3. AGIR POUR DE MEILLEURS SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

ATTENDU que les Québécois et les Québécoises sont très attachés à la qualité du régime québécois de santé et de protection sociale, à la conservation des acquis et à la nécessité de poursuivre le développement social du Québec;

ATTENDU que les nouvelles réalités démographiques, familiales et économiques mettent plus que jamais en lumière la nécessité d'assurer une complémentarité entre la croissance économique et le développement social;

ATTENDU que le PLQ réaffirme son attachement aux principes d'accessibilité et d'universalité qui constituent les fondements de notre système de santé;

IL EST PROPOSÉ :

Qu'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec :

- 40. Fonde sa politique sociale sur la décentralisation des décisions vers les instances régionales et locales, une approche intégrée, globale et complémentaire, et des alliances avec le secteur privé, les milieux communautaires, la famille et le citoyen;
- 41. Définisse des priorités claires d'intervention selon une approche préventive centrée sur l'aide aux groupes les plus vulnérables, soit les jeunes, les familles monoparentales, les jeunes familles à faibles revenus et les personnes âgées vivant seules;
- 42. Mette en œuvre les mesures fiscales requises pour améliorer le revenu de travail des bas salariés afin de maintenir un incitatif au travail et éviter le recours aux programmes de sécurité du revenu;
- 43. Facilite le retour en emploi des bénéficiaires d'aide sociale en maintenant de façon dégressive, pendant les premiers mois suivant leur réinsertion en emploi, les versements de leur prestation de sécurité du revenu et leur carnet de réclamation d'avantages sociaux (soins médicaux et autres);

44. Favorise en priorité pour les familles monoparentales l'octroi de places en garderie pour les enfants lors d'un retour en emploi;
45. Offre, dans le cadre du programme de réduction d'impôt pour les familles à faibles revenus, les crédits d'impôts sous forme de remises mensuelles, afin de mieux adapter ce programme aux besoins;
46. Introduise des crédits d'impôts pour les entreprises qui mettent sur pied des ententes prévoyant le partage du temps de travail, dans la mesure où un tel projet permet de conserver des emplois et qu'il est assorti de programmes de formation continue;
47. S'engage à améliorer les services de santé à la population et à réduire les coûts de l'administration du système de santé;
48. Renonce à toute imposition de nouveaux tickets modérateurs pour les soins de santé, ainsi qu'à toute désassurance des services de santé;
49. Instaure une saine émulation entre les établissements de santé au Québec en mandant les Régies régionales pour négocier, au bénéfice des citoyens, l'achat de services auprès des établissements tels que les hôpitaux, les cliniques spécialisées et les laboratoires médicaux et ce, afin que ces établissements puissent offrir aux citoyens la meilleure qualité de services au meilleur coût;
50. Procède avec tous les intervenants impliqués, à une réorganisation du travail dans le secteur de la santé et des services sociaux, qui s'inspirera de normes plus souples, d'une dévolution de pouvoirs vers les établissements et de la privatisation de certains services aux établissements;
51. Incite les établissements à revoir les services de première ligne et à mettre l'accent sur les chirurgies d'un jour et les soins à domicile;
52. S'assure d'une plus grande transparence à l'égard des coûts de notre système de santé en faisant parvenir à chaque citoyen un relevé annuel personnalisé de soins de santé;

4. LA VISION LIBÉRALE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

ATTENDU que le Québec est la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, ce qui confère au gouvernement du Québec, la responsabilité particulière de préserver et d'enrichir la contribution unique de la société québécoise;

ATTENDU que la richesse de la vie culturelle et le dynamisme de la vie collective au Québec s'alimentent sans cesse de la contribution vitale des Québécois d'expression française, des premiers habitants, des communautés culturelles et des Québécois d'expression anglaise;

ATTENDU que les Québécois attendent de leur gouvernement qu'il se concentre en priorité au développement de l'emploi, à l'avenir de nos jeunes et à la qualité des services publics;

ATTENDU que les revendications historiques du Québec ont toujours cours, et qu'elles guideront un gouvernement libéral dans toute négociation d'entente;

IL EST PROPOSÉ :

Qu'un gouvernement issu du Parti libéral du Québec :

53. Continue d'agir vigoureusement pour les intérêts du Québec au sein de l'ensemble canadien, en défendant les principes d'autonomie du Québec dans ses champs de juridiction, de subsidiarité dans le partage des compétences, et le caractère distinct de la société québécoise;
54. Favorise prioritairement une plus grande efficacité de l'union économique canadienne, afin d'appuyer notre objectif le développement de l'emploi au Québec;
55. S'attache à conclure des ententes administratives pour améliorer le fonctionnement de la fédération et pour rapatrier au Québec les ressources et les outils de décision nécessaires à la pleine réalisation de ses objectifs; qu'un gouvernement libéral soit guidé dans cet exercice par une analyse rigoureuse des avantages et des coûts découlant d'une prise en charge de services actuellement dispensés par le fédéral;

-
56. S'engage à conclure, avec ses partenaires canadiens, une entente prévoyant l'élimination d'une large partie des entraves à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur de l'espace économique canadien;
 57. N'apporte pas d'autres modifications à la *Charte de la langue française* et qu'il continue à mettre en œuvre des mesures pour améliorer l'apprentissage et la connaissance du français dès les premières années scolaires, et pour appuyer le travail des organismes existants à l'égard de la francisation des entreprises;
 58. Agisse pour offrir à tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle, l'opportunité de contribuer, autour de valeurs communes, à bâtir un avenir meilleur pour notre société. En ce sens, qu'il favorise les échanges interculturels entre toutes les communautés qui enrichissent notre culture, et qu'il vise à parfaire les instruments d'accueil qui viennent en aide aux nouveaux arrivants en vue de réussir leur intégration à la société québécoise;
 59. Réitère le droit des Québécois d'expression anglaise à des services de santé et des services sociaux dans leur langue, de même que le droit de décider de l'évolution de leurs institutions, qu'il s'agisse de leurs établissements de santé ou d'éducation;
 60. Établisse, avec les communautés autochtones, un nouveau contrat politique basé sur les trois grands principes de la réconciliation, de la médiation et du développement économique.

Notes



Secrétariat général à Montréal
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC
4364, rue Saint-Denis
Montréal QC H2J 2L1
Tél. : (514) 288-4364
1 800 361-1047

Secrétariat général à Québec
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC
1795, boul. Hamel Ouest
Québec QC G1N 3Y9
Tél. : (418) 688-8910
1 800 463-4575